

**SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU PAYS DE NAY**  
**Maison de l'eau et de l'assainissement**  
**PAE Monplaisir**  
**64800 BENEJACQ**

---

# **Rapport Annuel sur le Prix Et la Qualité du Service**

## **ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

*Exercice 2016*



*Illustration : Extension de la station d'épuration d'Assat*

*En application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'Arrêté du 2 mai 2007.*

# Année 2016

## PRÉAMBULE

Le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement, est un rapport obligatoire.

« *Le président présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers* » (Conformément à l'Arrêté du 2 décembre 2013, modifiant l'Arrêté du 2 mai 2007, pris pour application de l'article L2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales)

### A destination des usagers

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services d'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté au bureau du Syndicat et dans les mairies.

### Elaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service

Le président a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du rapport ainsi que de sa communication.

### Présenté avant le 30 juin

Ce rapport doit être présenté dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 30 juin 2017.

En intercommunalité, le conseil municipal de chaque commune adhérant au Syndicat est destinataire du rapport annuel adopté par l'établissement. Le maire présente au conseil municipal, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports qu'il aura reçus du Syndicat, soit au plus tard le 31 décembre 2017.

### Pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur

Les articles D. 2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) et financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent au moins figurer dans le rapport. Les rapports peuvent être complétés par tout indicateur jugé utile. Ils peuvent également être agrémentés de plans, de croquis ou de photos. Si les compétences de la collectivité ou la localisation des ressources évoluent peu d'une année sur l'autre, seuls les indicateurs relatifs au prix et à la qualité de service ainsi que des travaux devront être actualisés.

# SOMMAIRE

<b>I / Généralités.....</b>	<b>1</b>
<b>II / Présentation du service .....</b>	<b>2</b>
<b>1 - Organisation .....</b>	<b>2</b>
<b>2 - Fonctionnement.....</b>	<b>2</b>
<b>3 - Bilan des activités 2016 .....</b>	<b>3</b>
1) Avis sur documents d'urbanisme.....	3
2) Contrôles en assainissement collectif.....	5
3) Interventions sur le réseau .....	5
<b>4 - Travaux sur les réseaux d'assainissement .....</b>	<b>7</b>
<b>5 - Le système d'assainissement .....</b>	<b>7</b>
<b>III / Indicateurs descriptifs du système.....</b>	<b>8</b>
<b>1 - Linéaire des réseaux .....</b>	<b>8</b>
<b>2 - Ouvrages d'épuration.....</b>	<b>8</b>
1) Volumes de référence en entrée des stations d'épuration :.....	9
2) Charges de référence en entrée des stations d'épuration :.....	9
3) Obligations de résultat par temps sec : .....	10
<b>3 - Autres ouvrages .....</b>	<b>10</b>
1) Postes de relèvement .....	10
2) Déversoirs d'orage .....	11
<b>4 - Nombre d'abonnés et volumes.....</b>	<b>11</b>
<b>5 - Nombre d'abonnés et habitants desservis par un réseau de collecte et ILC .....</b>	<b>13</b>
<b>6 - Déversement des eaux usées non domestiques.....</b>	<b>13</b>
<b>IV/ Indicateurs de performance .....</b>	<b>15</b>
<b>1 - Bilan de l'exploitation des ouvrages d'épuration 2016.....</b>	<b>15</b>
1) Charges en entrée de station d'épuration.....	15
2) Rendements épuratoires .....	19
3) Les sous-produits d'épuration .....	23
4) Consommation énergétique.....	26
<b>2 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions nationales issues de la directive ERU .....</b>	<b>29</b>
<b>3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau.....</b>	<b>29</b>
<b>4 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale.....</b>	<b>30</b>
<b>5 - Indice de connaissance de rejet au milieu naturel.....</b>	<b>30</b>
<b>6 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage .....</b>	<b>31</b>
<b>7 - Taux de débordement chez les usagers .....</b>	<b>31</b>
<b>8 - Taux de renouvellement des réseaux .....</b>	<b>31</b>
<b>9 - Taux de réclamation.....</b>	<b>34</b>
<b>V/ Indicateurs financiers .....</b>	<b>38</b>
<b>1 - Prix du service .....</b>	<b>38</b>

<b>2 - Redevance assainissement .....</b>	<b>38</b>
<b>3 - Budget du Service assainissement 2016 .....</b>	<b>39</b>
<b>4 - Encours de la dette et montants des annuités de remboursement .....</b>	<b>40</b>
<b>5 - Montant des amortissements réalisés par la collectivité.....</b>	<b>41</b>
<b>6 - Taux d'impayés.....</b>	<b>41</b>
<b>7 - Présentation d'une facture.....</b>	<b>41</b>
<b>8 - Autres Tarifs .....</b>	<b>42</b>
<b>Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) : .....</b>	<b>42</b>
<b>Participation pour rejet d'eaux usées assimilées domestiques : .....</b>	<b>43</b>
<b>VI/ MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>45</b>
<b>1 - Réalisation de travaux sur le réseau d'assainissement .....</b>	<b>45</b>
<b>2 - Amélioration du fonctionnement &amp; entretien des STEPs .....</b>	<b>45</b>
1) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP d'ASSON (régie) ....	45
2) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BALIROS (régie)	46
3) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BÉNÉJACQ (régie)	46
4) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP d'ASSAT (régie): ....	47
5) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BAUDREIX (régie)	47
6) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de MONTAUT (régie)	48
<b>3 - Contrôle des rejets non domestiques dans les réseaux d'assainissement .....</b>	<b>48</b>
<b>VII/ Objectifs du SYNDICAT pour l'année 2017 .....</b>	<b>49</b>
<b>1 - Travaux et contrôles.....</b>	<b>49</b>
<b>2 - Études et prospectives .....</b>	<b>49</b>
<b>3 - Fonctionnement du service .....</b>	<b>49</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>50</b>
Annexe 1 : Avis sur documents d'urbanisme .....	51
Annexe 2 : Détail des interventions sur le réseau effectuées en 2016 .....	52
Annexe 3 : Etat d'avancement de la programmation des travaux 2016 .....	55
Annexe 4 : Programmation 2012-2018 des travaux sur le réseau d'assainissement ....	56
Annexe 5 : Liste des postes de relevage sur le territoire du SEAPaN.....	57
Annexe 6 : Listing des établissements assimilés domestiques et non domestiques .....	58
Annexe 7 : Synthèse des données d'exploitation des STEPs.....	60
Annexe 8 : Indicateurs de performance.....	65
Annexe 9 : Lettre d'information aux abonnés 2016.....	67
Annexe 10 : Facture par commune .....	69

# Glossaire

## STEP

STation d'EPuration

- 1 EH** Un Équivalent Habitant est une unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour. 1 EH = 60 g de DBO<sub>5</sub>/jour soit 21,6 kg de DBO<sub>5</sub>/an.
- DBO<sub>5</sub>** Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours. Elle mesure la quantité d'oxygène consommée en 5 jours à 20°C par les microorganismes vivants présents dans l'eau.
- DCO** Demande Chimique en Oxygène. Elle représente quasiment tout ce qui est susceptible de consommer de l'oxygène dans l'eau, par exemple les sels minéraux et les composés organiques. Plus facile et plus rapidement mesurable, avec une meilleure reproductibilité que la voie biologique, la DCO est systématiquement utilisée pour caractériser un effluent.
- MES** Matière En Suspension. Les particules fines en suspension dans une eau sont soit d'origine naturelle, en liaison avec les précipitations, soit produites par les rejets urbains et industriels. Leur effet néfaste est la formation de sédiments et d'écran empêchant la bonne pénétration de la lumière, ainsi que le colmatage des branchies des poissons. Les MES peuvent constituer une réserve de pollution dans les sédiments.
- NGL** Azote GLobal contenu dans l'eau = formes réduites (NTK) et oxydées de l'azote (azote nitreux et azote nitrique).
- NTK** Azote Total Kjeldalh = formes réduites de l'azote qui sont l'azote organique (protéines, acides aminés, urée, hydrazine...) et l'azote ammoniacal.
- Siccité** Quantité de solide restant après un chauffage à 110°C pendant deux heures. Elle s'exprime généralement en pourcentage pondéral. À l'inverse, on parlera de taux d'humidité.



*Illustration 1: Chenal de comptage des Eaux traitées sortant du clarificateur à Assat et point d'auto surveillance (prélèvements pour analyse et mesure de débit)*

## I / GENERALITES

Le Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay (SEAPaN) est une structure intercommunale créée le 1<sup>er</sup> Janvier 2014. Ce Syndicat est issu de la fusion du Syndicat d'Assainissement du Pays de Nay (SAPaN) et du Syndicat d'Eau Potable du Pays de Nay (SEPPaN).

Le siège se situe à la maison de l'eau et de l'assainissement, nouvellement créée au 1<sup>er</sup> janvier 2014, dans la zone PAE Monplaisir à Bénéjacq.

Le SEAPaN est un syndicat à la carte; une commune peut choisir d'adhérer au syndicat pour tout ou partie des compétences exercées par celui-ci.

Ce syndicat regroupe vingt-quatre communes : Angaïs, Arros-de-Nay, Arthez d'Asson, Assat, Asson, Baliros, Baudreix, Bénéjacq, Beuste, Boeil-Bezing, Bordères, Bordes, Bourdettes, Bruges-Capbis-Mifaget, Coarrazze, Haut-de-Bosdarros, Igon, Lagos, Lestelle-Bétharram, Mirepeix, Montaut, Nay, Pardies-Piétat et Saint-Abit.

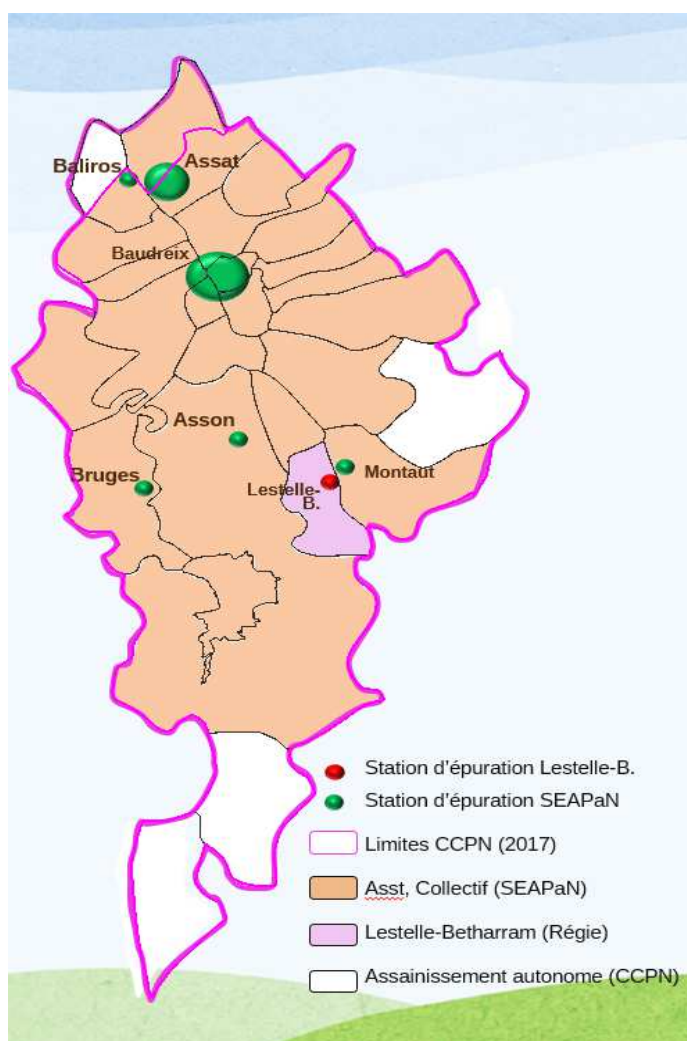


Illustration 2 : Périmètre Syndical – Assainissement Collectif et Eau Potable – 1<sup>er</sup> janvier 2017

Comme illustré sur la carte ci-avant :

- 22 communes adhèrent aux deux compétences assainissement collectif et eau potable;
- La commune d'Assat a adhéré en 2015 à la compétence eau potable pour 50 abonnés (Assat était déjà adhérent sur la compétence assainissement collectif);
- 1 commune adhère seulement à la compétence eau potable : Lestelle-Bétharram.

## II / PRESENTATION DU SERVICE

### 1 - Organisation

Le personnel du Syndicat est composé de personnel mutualisé (17.2 ETP) avec la Communauté de Communes du Pays de Nay. **Pour le service assainissement collectif**, il représente 11 ETP - Il comprend a plus de 45 % de leurs temps de travail à :

- 1 ingénieur principal en charge du suivi du service, des études, suivi des travaux et budget
- 1 Attaché service support
- 2 techniciens Principaux
- 1 technicien territorial
- 3 adjoints administratifs
- 3 adjoints techniques

### 2 - Fonctionnement

Le Syndicat est organisé selon les services suivants :

- le service de direction, le service administratif et financier,
- le service travaux (branchements des particuliers, suivi chantiers et extension),
- le service entretien des réseaux et exploitation des stations d'épuration,
- le service urbanisme et contrôles de conformité/ police de branchements.

Comme mentionné précédemment, le SEAPaN est un syndicat à la carte, les communes ont donc le choix d'adhérer pour tout ou partie de ses compétences.

Ces compétences sont :

- **L'assainissement collectif**
  - La collecte, le transport et l'épuration des eaux usées;
  - L'élimination et la valorisation des sous-produits de l'épuration;
  - Le contrôle des raccordements au réseau public de collecte;
  - L'entretien des stations d'épuration, des postes de relevage et des réseaux d'assainissement collectif;
  - La mise en conformité des ouvrages privés destinés à amener les eaux usées à la partie publique des branchements ainsi que les travaux de suppression ou d'obturation des fosses et autres installations de même nature à l'occasion du raccordement des immeubles. Cette compétence s'exerce uniquement sur demande des propriétaires et selon les modalités définies par le syndicat;
  - L'étude, l'enquête publique des zonages d'assainissement;
  - La surveillance de la qualité de l'eau aux points de rejet dans le milieu naturel en aval des stations d'épuration et des exutoires présents sur les réseaux de collecte (déversoirs d'orage, etc...).

### ➤ L'eau potable

- La production d'eau destinée à la consommation humaine et les protections des points de prélèvement;
- L'achat d'eau à l'extérieur du territoire, notamment auprès du Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau (SMNEP);
- Le transport et la distribution de l'eau aux abonnés;
- Le contrôle des installations intérieures de distribution d'eau potable et des ouvrages de prélèvement.

D'une manière générale, pour les deux compétences précitées, le syndicat est compétent pour :

- Initier, financer et mener toutes les études de toutes natures (techniques, administratives, financières, etc...) nécessaires au bon exercice de ces compétences : études préalables, de définition, de programmation, d'évaluation, etc...;
- Choisir le mode de gestion du service, engager toutes les démarches associées et se doter de l'ensemble des moyens nécessaires;
- Assurer l'exploitation (production et distribution), le maintien en bon état de fonctionnement et le développement nécessaire des ouvrages mis à sa disposition par les communes membres, assurer l'exploitation de la collecte et le traitement des eaux usées;
- Assurer le financement et la maîtrise d'ouvrage de tous travaux en rapport avec ses compétences, notamment de renouvellement, d'amélioration, d'extension ou de premier établissement sur ses propres ouvrages et ceux mis à sa disposition.

Le Syndicat est également compétent pour assurer des prestations de service se rattachant à son objet pour ses membres ou pour des personnes publiques extérieures, selon les règles en vigueur.

Il peut également être coordonnateur de commandes publiques.

Il peut en outre assurer dans son domaine de compétence, la maîtrise d'œuvre pour le compte d'une collectivité, d'un organisme ou d'un particulier ainsi que diverses études.

## **3 - Bilan des activités 2016**

### **1) Avis sur documents d'urbanisme**

Le service émet des avis sur l'assainissement, joints aux autorisations de construire et de lotir, ainsi qu'aux certificats d'urbanisme et déclarations de travaux. Pour l'année 2014, le nombre et le type de dossiers instruits ont été les suivants :

- **360 avis sur documents d'urbanisme (CU, PC, DP, PA) (Annexe 1), contre 358 en 2014 et 410 en 2015, soit une légère diminution.**
- **893 réponses à des demandes DT/ DICT/ATU (eau et assainissement conjointement enregistrées et renseignées. (600 pour l'EU seul en 2014 et 866 en 2015)**

De plus, **255 enquêtes de raccordement** (branchements neufs et contrôles de vente) ont été réalisées en 2016 afin de renseigner les particuliers sur leurs raccordements au réseau



d'assainissement collectif. Ces enquêtes sont réalisées à la demande des notaires ou des agences immobilières dans le cadre de la vente d'une habitation.

Ci-dessous le nombre de contrôle de raccordement dans le cadre de ventes immobilières ou de contrôles de branchements neufs.

Communes	Nombre d'enquêtes de raccordement 2014	Nombre d'enquêtes de raccordement 2015	Nombre d'enquêtes de raccordement 2016
<i>Angais</i>	3	8	10
<i>Arros-de-Nay</i>	4	2	4
<i>Arthez d'Asson</i>	0	0	0
<i>Assat</i>	2	0	3
<i>Asson</i>	10	10	16
<i>Baliros</i>	2	2	3
<i>Baudreix</i>	0	1	5
<i>Bénéjacq</i>	18	20	31
<i>Beuste</i>	0	0	0
<i>Boeil-Bezing</i>	3	5	8
<i>Bordères</i>	1	0	0
<i>Bordes</i>	23	15	34
<i>Bourdettes</i>	2	2	6
<i>Bruges</i>			3
<i>Coarraze</i>	8	9	17
<i>Haut-de-Bosdarros</i>	0	0	0
<i>Igon</i>	1	3	11
<i>Lagos</i>	0	0	0
<i>Mirepeix</i>	11	12	10
<i>Montaut</i>	2	1	60
<i>Nay</i>	25	27	30
<i>Pardies-Piétat</i>	0	4	3
<i>Saint-Abit</i>	1	3	4
<b>TOTAL</b>	<b>116</b>	<b>124</b>	<b>258</b>



## **2) Contrôles en assainissement collectif**

Tous les **nouveaux raccordements** des constructions, font l'objet d'une **demande de raccordement** au réseau public et d'un **contrôle** afin de respecter les prescriptions techniques imposées par le règlement du Syndicat : diamètre, pente, nature des canalisations, présence des regards, étanchéité du branchement.

Le Syndicat peut assurer le contrôle de la qualité d'exécution des ouvrages de branchements réalisés, même en partie privée, et peut également contrôler leur maintien en bon état de fonctionnement.

Afin de mener à bien la mission de police des réseaux et des branchements, et depuis l'arrivée de l'adjoint technique en juillet 2013, des contrôles de raccordement au réseau de collecte sont réalisés. Une bonne partie de ces contrôles interviennent dans le cadre de **vente de biens immobiliers (139 en 2016)**. Il s'agit également de recouvrir la PFAC en réalisant le contrôle effectif de raccordement pour déclencher ensuite la facturation de cette participation. Il a été réalisé **119 contrôles de raccordements neufs** au réseau pour permettre de facturer cette PFAC. Un total de **258** contrôles sur l'année 2016 ont donc été réalisés.

## **3) Interventions sur le réseau**

Les agents du Syndicat interviennent sur le réseau pour résoudre les dysfonctionnements du système de collecte et pour assurer la prévention sur le réseau.

La nature des prestations réalisées peuvent être :

- Le curage des réseaux (voir **illustration 4**),
- Le débouchage des collecteurs et des branchements particuliers sous le domaine public,
- Le contrôle de fonctionnement et les réparations électromécaniques des postes de relevage,
- Les réparations des branchements particuliers en limite de propriété,
- Les petites réparations sur les collecteurs principaux (affaissements, casses) et sur les ouvrages annexes (tampons).



*Illustration 4 : Réhabilitation PR Des Granges à Bordes*



Illustration 5 : Passage caméra pour l'inspection des réseaux

Ces interventions sont réalisées sur l'ensemble des ouvrages (tampons, canalisations, postes de relèvement, déversoirs d'orage...) et sur tout type de réseau (unitaire ou séparatif eaux usées). Le tableau suivant répertorie le nombre d'interventions par commune et par catégorie d'intervention :

Communes	Nombre d'interventions agents SEAPAN	Interventions par catégorie				
		Curage (ml)	Débouchage (Nbre de brancht)	ITV (ml)	Entretiens PR prestataires	Maintenance préventive PR SEAPaN
ANGAIS	1	/	/	/	/	/
ARROS-DE-NAY	1	/	/	184,15	1	2
ARTHEZ D'ASSON		/	/	/	/	/
ASSAT		/	/	/	/	1
ASSON	3	1011,75	/	743,85	1	2
BALIROS	1	/		/	2	3
BAUDREIX		/	/	/	2	2
BENEJACQ	7	1473	/	/	10	7
BEUSTE		/	/	/	/	/
BOEIL-BEZING	1	100	/	/	/	/
BORDERES		/	/	/	/	/
BORDES	6	150	/	/	4	2
BOURDETTES		/	/	/	3	3
BRUGES	1	/	/	/	1	1
COARRAZE	5	865	/	619,85	2	2
HAUT-DE-BOSDARROS		/	/	/	/	/
IGON	1	35	/	/	5	4
LAGOS		/	/	/	/	/
MIREPEIX	1	/	/	/	2	2
MONTAUT	1	/	/	/	5	5
NAY	4	75,80	1	75,80	4	2
PARDIES PIETAT	1	/	/	145,25	1	1
SAINT ABIT		/	/	/	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>3710,55</b>	<b>1</b>	<b>1768,90</b>	<b>44</b>	<b>40</b>

Voir **Annexe 2** pour détails.

## **4 - Travaux sur les réseaux d'assainissement**

### **Programmation des travaux :**

Une programmation annuelle des travaux, fidèle au schéma directeur visé en 2011, a été adoptée lors de l'établissement du budget prévisionnel de 2014. Celle-ci constitue la ligne directrice des investissements engagés pour l'année 2014, sous réserve de l'obtention des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques.

La liste des travaux pour l'année 2016 est disponible en **Annexe 3**.

**Le montant annuel des travaux d'investissement (2315) pour l'exercice 2016 s'élève à 2 100 000 euros HT.**

Une programmation des travaux pour la période 2012-2018 a été mise en place, le tableau descriptif de cette programmation est disponible en **Annexe 4**.

## **5 - Le système d'assainissement**

- Environ **177 kilomètres** de réseau d'assainissement.
- **7** stations d'épuration : Asson, Baliros, Bénéjacq, Bruges, Montaut, Assat-Bordes et Baudreix (les 7 en régie directe),
- **41** postes de relevage,
- **11** déversoirs d'orage.

La capacité de traitement de l'ensemble des stations d'épuration est de **32 400 Équivalents Habitants (EH)** et se décompose comme suit :

- Station de Bruges : **600 EH**
- Station d'Asson : **1 000 EH**
- Station de Baliros : **1 800 EH**
- Station de Bénéjacq : **2 000 EH**
- Station de Montaut : **2 000 EH**
- Station d'Assat : **15 000 EH**
- Station de Baudreix : **10 000 EH**

La station de Baudreix recueille également les effluents de la station d'épuration de Nay/Bourdettes (+ 2100 EH).

La station d'Assat, quant à elle, devra prochainement recueillir les effluents des communes de Beuste, Lagos et Bordères. L'entrée d'Assat dans le SEAPaN (au 1er janvier 2012), a provoqué la suppression de la STEP désuète de Clément Ader (400 EH), ses effluents ont alors été redirigés vers la station d'Assat-Bordes.

En 2015, le marché de travaux pour l'extension de la STEP d'Assat a été attribué au groupement d'entreprises SOGEA/SANTERNE/CACHAU. Les travaux d'extension de la STEP de 5 600 EH à 15 000 EH ont débuté en mars 2015 et se sont terminés en juin 2016.

En parallèle, le marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la STEP de Baudreix de 10 000 EH à 20 000 EH a été lancé en mars 2015 et le groupement HEA/MERLIN a été retenu. Les travaux d'extension de la STEP d'Assat se sont terminés au mois d'Avril 2016. Ceux d'extension de la STEP de Baudreix doivent débuter en Avril 2017.

## III / INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SYSTEME

### 1 - Linéaire des réseaux

Le linéaire total est d'environ 177 km et se répartit comme suit :

- |                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| • Réseau unitaire :               | 7 km   |
| • Réseau séparatif d'eaux usées : | 170 km |
| • Refoulement d'eaux usées :      | 12 km  |

### 2 - Ouvrages d'épuration

Toutes les eaux usées collectées sont envoyées vers les différents ouvrages d'épuration présents sur le Syndicat :

- La **STation d'EPuration (STEP) d'Asson**, exploitée en régie directe par le Syndicat, elle traite les eaux usées de la commune d'Asson.
- La **STation d'EPuration (STEP) de Bruges**, exploitée en régie directe par le Syndicat, elle traite les eaux usées de la commune de Bruges
- la **STation d'EPuration (STEP) de Baliros**, aujourd'hui en régie, traite les eaux usées des communes de : Arros-Nay, Saint-Abit, Pardies-Piétat (hors sanctuaire), et Baliros.
- La **STation d'EPuration (STEP) de Bénéjacq**, exploitée en régie par le service entretien du Syndicat traite les eaux usées de la commune de Bénéjacq et une petite partie de Bordères.
- la **STation d'EPuration (STEP) de Montaut**, a vu le jour en 2013, exploitée en régie directe par le Syndicat, elle traite, pour l'heure, une partie des effluents de la commune de Montaut. A terme, elle traitera l'ensemble des effluents de la commune.
- la **STation d'EPuration (STEP) d'Assat**, exploitée par la SAUR jusqu'au 31 Janvier 2010, elle aussi aujourd'hui en régie, traite les eaux usées des communes de : Angaïs, Assat, Boeil-Bezing et Bordes.
- la **STation d'EPuration (STEP) de Baudreix**, exploitée par la SAUR jusqu'au 31 Janvier 2010, aujourd'hui en régie, traite les eaux usées des communes de : Baudreix, Bourdettes, Coarraze, Igon, Mirepeix, Nay et la zone Monplaisir de Bénéjacq.

Les charges et volumes de référence du système d'assainissement des stations sont imposés par **les arrêtés préfectoraux suivants** :

- ASSON : Arrêté préfectoral du 15 Octobre 2007
- BALIROS : Arrêté préfectoral du 16 Avril 2007
- BENEJACQ : Arrêté préfectoral du 8 Juin 2005

- MONTAUT : Arrêté préfectoral du 02 Avril 2012
- ASSAT : Arrêté préfectoral du 28 Mai 2015
- BAUDREIX : Arrêté préfectoral du 18 Septembre 2015

### 1) Volumes de référence en entrée des stations d'épuration :

	Volumes de référence			
	Débit journalier (m <sup>3</sup> /j)		Débit de pointe (m <sup>3</sup> /h)	
<b>STEP ASSON</b>	200		27	
<b>STEP BALIROS</b>	Temps sec	Temps de pluie	Temps sec	Temps de pluie
	270	300	32,8	35
<b>STEP BENEJACQ</b>	300		36	
<b>STEP MONTAUT</b>	300		36	
<b>STEP ASSAT-BORDES</b>	2558		252	
<b>STEP BAUDREIX</b>	Temps sec	Temps de pluie	Temps sec	Temps de pluie
	1720	2100	160	160

### 2) Charges de référence en entrée des stations d'épuration :

	Charges de référence ENTREE (kg/j)				
	DBO <sub>5</sub>	MES	DCO	NTK	Pt
<b>STEP ASSON</b>	60	90	120	15	4
<b>STEP BALIROS</b>	108	162	216	27	7,2
<b>STEP BENEJACQ</b>	120	180	240	30	8
<b>STEP MONTAUT</b>	120	180	240	30	8
<b>STEP ASSAT-BORDES</b>	900	1350	1800	225	38
<b>STEP BAUDREIX</b>	628	946	1255	155	43

### 3) Obligations de résultat par temps sec :

Les rejets par temps sec des systèmes de traitement doivent respecter les valeurs limites de flux et de rendements indiqués dans le tableau suivant :

	Charges maximum de rejet (kg/j)					Rendements épuratoire (%)				
	DBO <sub>5</sub>	MES	DCO	NTK	Pt	DBO <sub>5</sub>	MES	DCO	NTK	Pt
<b>STEP ASSON</b>	5	7	25	NC	NC	70	90	75	NC	NC
<b>STEP BALIROS</b>	7	9,5	34	19	5	70	90	75	30	30
<b>STEP BENEJACQ</b>	7,5	9	27,2	15	0,6	70	90	75	NC	NC
<b>STEP MONTAUT</b>	7,5	10,5	27	6	4,8	93,75	94,2	88,75	80	40
<b>STEP ASSAT-BORDES</b>	58	82	292	35	12	80	90	75	NC	NC
<b>STEP BAUDREIX</b>	34	48	170	NC	NC	95	95	90	NC	NC

Nc : Non concerné

## 3 - Autres ouvrages

### 1) Postes de relèvement

Le Syndicat exploite **41 postes de relèvement** sur son territoire. Un recensement des différents ouvrages a été réalisé, des fiches par poste avec leurs caractéristiques géographiques et techniques (localisation, année de construction, typologie du matériel, présence ou non de trop-plein et d'exutoire, etc.) ont également été établies.

La liste des postes de relevage du territoire du Syndicat est disponible en **Annexe 5** du présent rapport.



Illustration 6: Poste de relevage de la Step de Montaut:

## 2) Déversoirs d'orage

Le Syndicat compte à notre connaissance **11 déversoirs d'orage** sur le réseau d'assainissement.

La localisation exacte des différents déversoirs d'orage a été identifiée en 2010 par le biais d'une étude diagnostic. Une carte des emplacements de ces ouvrages sur le Syndicat a ainsi pu être mise en place.

## 4 - Nombre d'abonnés et volumes

Les tableaux suivants indiquent les volumes d'eau assujettis à la redevance assainissement et le nombre d'abonnés par commune.

### Volumes assujettis :

Communes	Conso m <sup>3</sup> 2015	Conso m <sup>3</sup> 2016
Angaïs	19 224	23 177
Arros-de-Nay	23 977	25 050
Arthez d'Asson	/	/
Assat	5 409	5 628
Asson	50 260	44 921
Baliros	14 820	15 494
Baudreix	12 087	13 355
Bénéjacq	95 434	89 102
Beuste	/	/
Boeil-Bezing	38 513	37 356
Bordères	98	183
Bordes	117 361	146 790
Bourdettes	19 855	19 400
Coarraze	94 397	94 926
Haut-de-Bosdarros	/	/
Igon	45 060	47 383
Lagos	/	/
Mirepeix	56 783	57 799
Montaut	31 755	33 621
Nay	159 439	170 964
Pardies-Piétat	14 716	14 489
Saint-Abit	13 091	13 034
Bruges	15 270	14 902
<b>TOTAL</b>	<b>812 279</b>	<b>867 574</b>

### Nombres d'abonnés au réseau d'assainissement collectif :

Communes	Abonnés 2015	Abonnés 2016
Angaïs	302	301
Arros-de-Nay	258	250
Arthez d'Asson	/	/
Assat	53	52
Asson	558	550
Baliros	179	180
Baudreix	98	94
Bénéjacq	869	871
Beuste	/	/
Boeil-Bezing	436	457
Bordères	3	3
Bordes	1 095	1 128
Bourdettes	196	197
Coarraze	915	898
Haut-de-Bosdarros	/	/
Igon	398	399
Lagos	/	/
Mirepeix	601	622
Montaut	404	412
Nay	1 514	1 569
Pardies-Piétat	160	163
Saint-Abit	124	125
Bruges	208	213
<b>TOTAL</b>	<b>8 372</b>	<b>8 484</b>

### Consommation moyenne par abonnés :

Conso moy/abonné (m <sup>3</sup> /abo)	
2015	2016
64	77
93	100
/	/
102	108
90	82
83	86
123	142
110	102
/	/
88	82
33	61
107	130
101	98
103	106
/	/
113	119
/	/
94	93
78	82
105	109
92	89
106	104
73	70
<b>97</b>	<b>102</b>



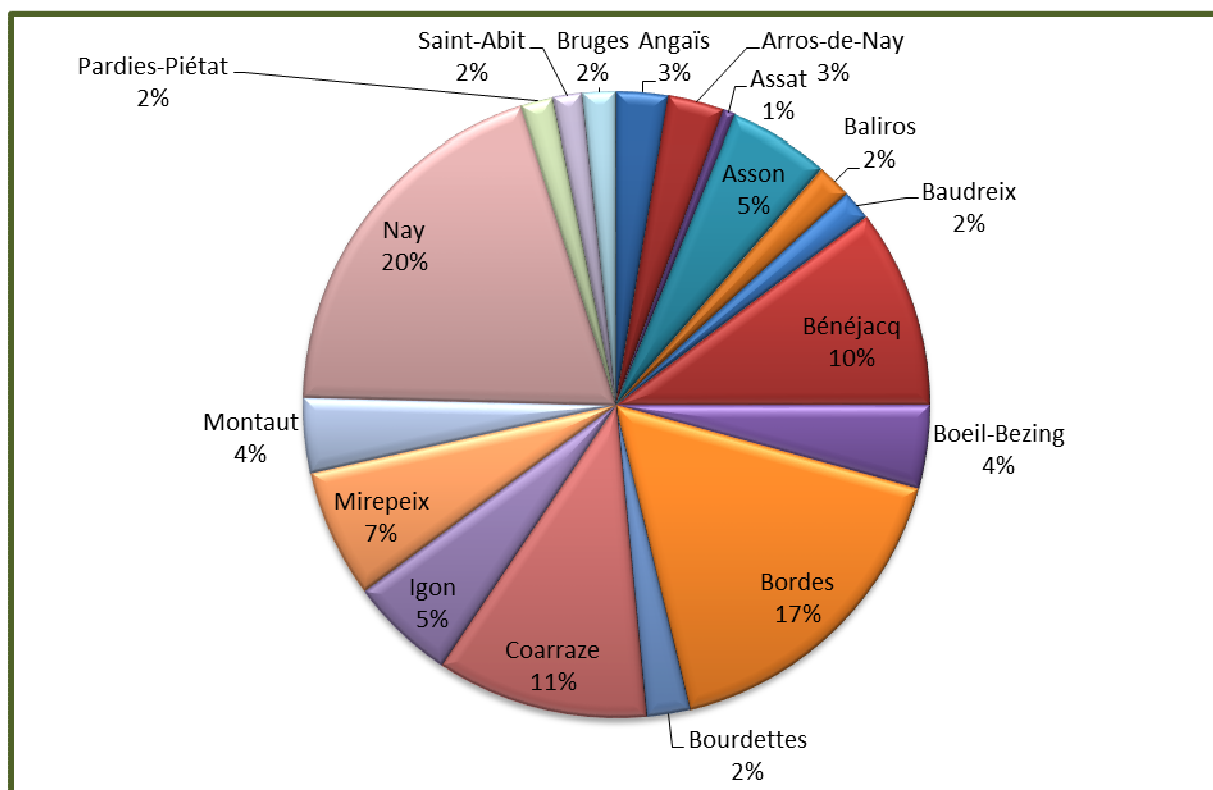


Illustration 7: Diagramme indiquant le % de consommation par commune

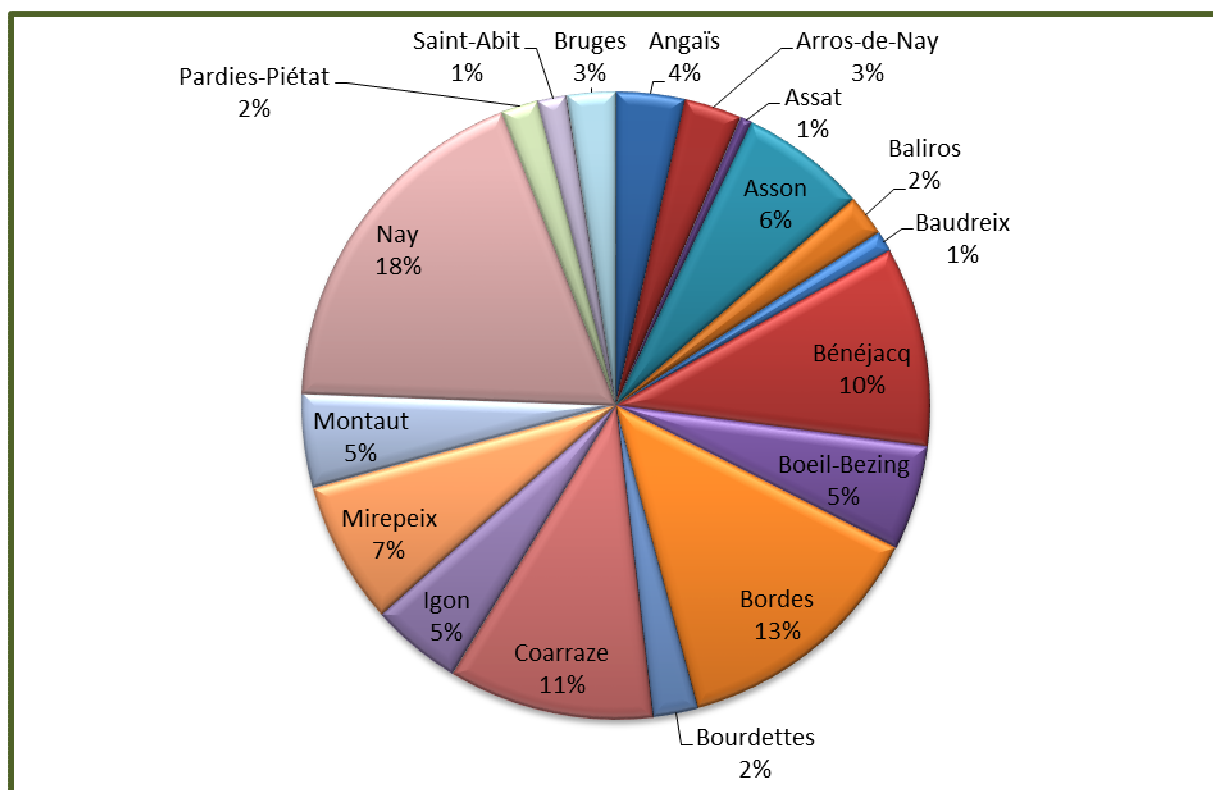


Illustration 8: Diagramme indiquant le % d'abonnés par commune

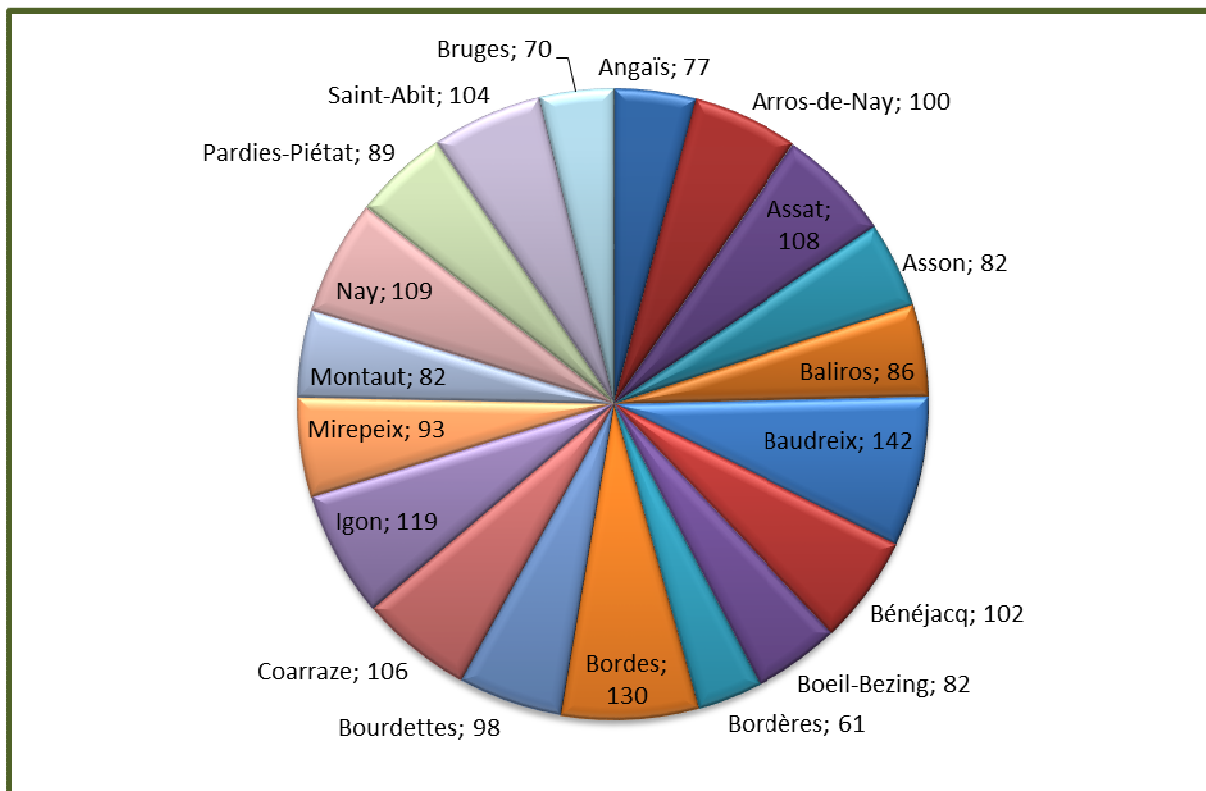


Illustration 9 : Consommation moyenne annuelle par abonné et par commune

## **5 - Nombre d'abonnés et habitants desservis par un réseau de collecte et ILC**

Conformément au tableau ci-dessus, le nombre d'abonnés desservis par un réseau de collecte est de 8 484 ce qui correspond à environ 25 452 habitants (ratio 3 environ).

Si on considère une consommation annuelle de 867 574 m<sup>3</sup> et un linéaire de 177 km de réseau, l'Indice Linéaire de Consommation (ILC) est de **13,4 m<sup>3</sup>/km/j** pour l'exercice 2016.

## **6 - Déversement des eaux usées non domestiques**

Cet indicateur permet d'évaluer les performances environnementales du gestionnaire de réseau, c'est-à-dire la maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte.

Le contrôle des rejets non domestiques permet de répondre à une obligation réglementaire, article L. 1331-10 du Code de la Santé Publique, qui impose la mise en place d'une autorisation particulière pour le raccordement aux réseaux publics de tous les établissements ayant des rejets d'eaux usées autres que domestiques.

Le document formalisant cette démarche correspond à une autorisation de déversement qui peut être ou non accompagnée d'une Convention Spéciale de Déversement qui précise les modalités techniques, juridiques et économiques du raccordement.

Le SEAPaN a également mis en place des fiches de prescriptions qui sont délivrées aux établissements dont les rejets peuvent être assimilés domestiques. La liste de ces activités est fixée dans l'Annexe I de l'Arrêté du 21 décembre 2007.

En 2014, le SEAPaN a conclu un contrat d'opération collective avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Chambre de Commerce et de l'Industrie Pau Béarn et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées Atlantiques. Ce contrat a pour objectif la mise en conformité des installations de prétraitement identifiées par le service assainissement collectif du SEAPaN, ces établissements sont diagnostiqués par l'organisme dont ils sont ressortissants (CCI ou CMA), et un dossier de demande de subvention par l'Agence de l'Eau est alors établi.

Dans ce cadre, le SEAPaN a transmis les documents suivants :

- **46 fiches de prescriptions** : activités assimilées domestiques au sens de la loi Warsmann II,
- **27 autorisations de déversement** : activités ayant des rejets spécifiques,
- **3 conventions de déversement** : activités industrielles.

Le tableau figurant en **Annexe 6** du présent rapport dresse la liste des établissements recensés sur le territoire du SEAPaN.

## IV/ INDICATEURS DE PERFORMANCE

La synthèse des résultats obtenus lors de l'exercice 2016 au niveau des stations d'épuration d'Asson, Baliros, Bénéjacq, Montaut, Assat-Bordes et Baudreix sont disponibles en **Annexe 7**.

Les arrêtés préfectoraux énoncés précédemment (paragraphe. 3.2) autorisant l'exploitation des systèmes d'assainissement d'Asson, Baliros, Bénéjacq, Montaut, Assat-Bordes et Baudreix imposent des charges nominales en entrée de station d'épuration, et des rendements épuratoires par temps sec uniquement. Les bilans présentés ci-dessous ont été réalisés en considérant un « temps sec » comme étant une journée où la pluviométrie enregistrée est inférieure ou égale à **0,2 mm/jour**.

### **1 - Bilan de l'exploitation des ouvrages d'épuration 2016**

#### **1) Charges en entrée de station d'épuration**

- **Station d'épuration d'ASSON (1 000 EH) :**

Deux bilans complets sont réalisés annuellement sur la STEP d'Asson, les résultats moyens obtenus sont les suivants :

<b>Paramètres</b>	<b>Charges de référence par temps sec</b>	<b>Charges moyennes reçues 2014</b>	<b>Charges moyennes reçues 2015</b>	<b>Charges moyennes reçues 2016</b>	<b>Équivalents Habitants (EH) 2015</b>
<b>Volume (m<sup>3</sup>/j)</b>	200	179	157	204	1 204
<b>DBO<sub>5</sub> (kg/j)</b>	60	33	56,7	35.5	929
<b>DCO (kg/j)</b>	120	81,5	117,8	81.8	964
<b>MES (kg/j)</b>	90	37,6	45,3	36.65	491
<b>Azote (kg/j)</b>	15	9	12,9	9.1	860
<b>Phosphore (kg/j)</b>	4	1,1	1,17	1.02	293

- **Station d'épuration de BALIROS (1 800 EH) :**

Deux bilans complets ont été réalisés cette année sur la STEP de Baliros, les résultats moyens obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2014	Charges moyennes reçues 2015	Charges moyennes reçues 2016	Équivalents Habitants (EH) 2016
Volume (m <sup>3</sup> /j)	270	221	195	207.5	1 332
DBO <sub>5</sub> (kg/j)	108	85,7	58,4	61.5	973
DCO (kg/j)	216	198,3	148,1	178	1 196
MES (kg/j)	162	138,5	74,3	70.7	786
Azote (kg/j)	27	17,2	14,7	17.9	983
Phosphore (kg/j)	7,2	1,9	2	2	475

- **Station d'épuration de BÉNÉJACQ (2 000 EH) :**

Deux bilans complets sont réalisés annuellement sur la STEP de Bénéjacq, les résultats moyens obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2014	Charges moyennes reçues 2015	Charges moyennes reçues 2016	Équivalents Habitants (EH) 2016
Volume (m <sup>3</sup> /j)	300	328	255	347.5	1 704
DBO <sub>5</sub> (kg/j)	120	55,7	71,4	69	1 178
DCO (kg/j)	240	124,6	185	161.5	1 555
MES (kg/j)	180	41,6	70,5	62.2	794
Azote (kg/j)	30	16,2	19,2	18	1 110
Phosphore (kg/j)	8	1,9	2,3	2.075	575

- **Station d'épuration de MONTAUT (2 000 EH) :**

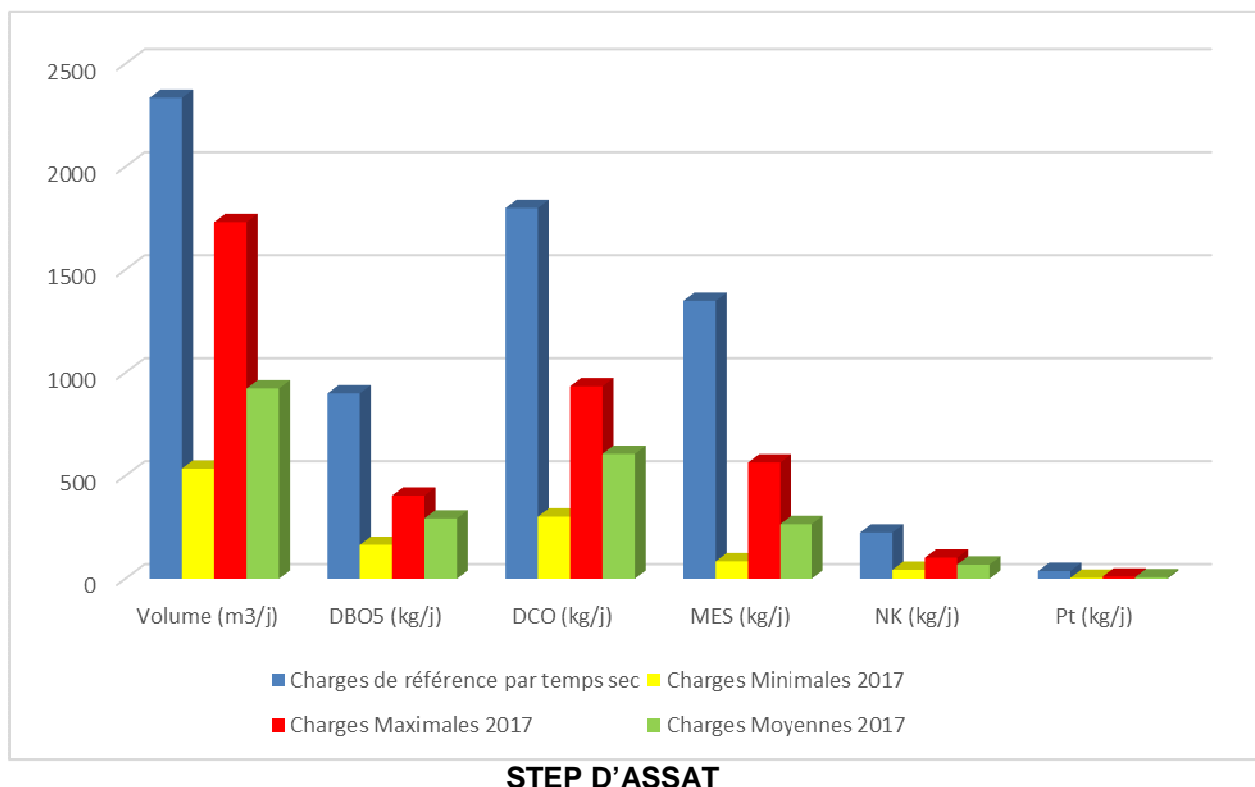
Du fait que la station d'épuration de Montaut ait été mise en service en cours d'année 2014, les résultats obtenus en 2016 sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2014	Charges moyennes reçues 2015	Charges moyennes reçues 2016	Équivalents Habitants (EH) 2016
Volume (m <sup>3</sup> /j)	300	30	50	62.5	334
DBO <sub>5</sub> (kg/j)	120	9	16	28.5	240
DCO (kg/j)	240	22,2	45	64.6	333
MES (kg/j)	180	6,9	19,8	33.5	225
Azote (kg/j)	30	3	5,2	7	347
Phosphore (kg/j)	8	0,3	0,56	0.9	140

- **Station d'épuration d'ASSAT-BORDES (5 600 EH) :**

Sur la STEP d'Assat-Bordes, 12 bilans complets ont été réalisés en 2016, les résultats moyens obtenus sont les suivants :

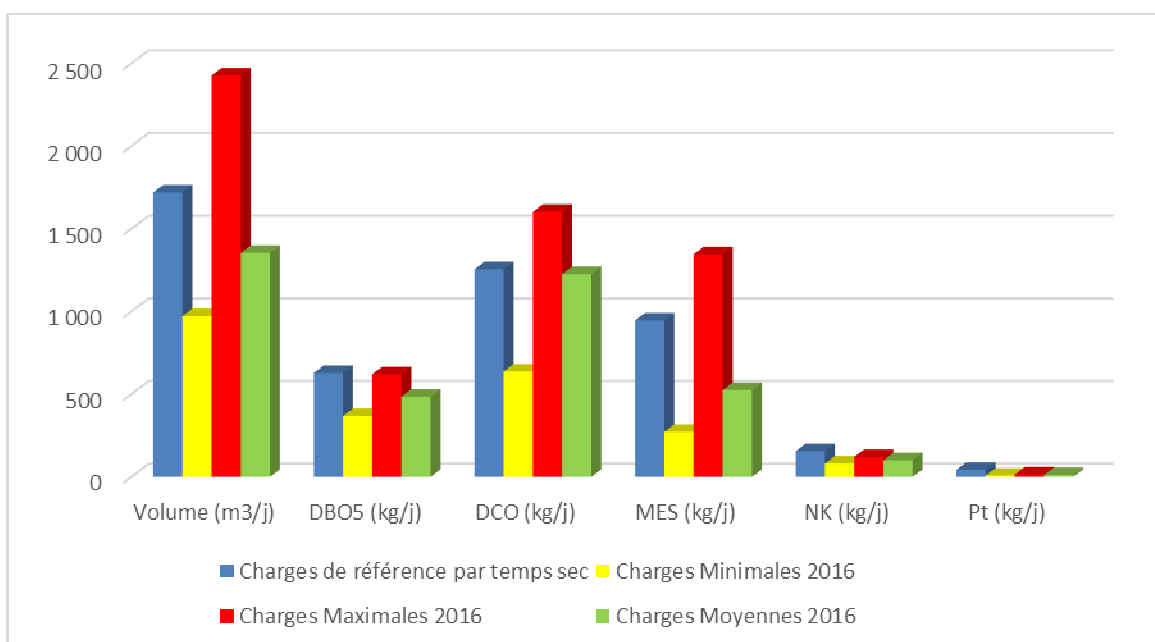
Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges Moyennes reçues 2014	Charges moyennes reçues 2015	Charges moyennes reçues 2016	Équivalents Habitants (EH) 2016
Volume (m <sup>3</sup> /j)	840	924	720	924	5 166
DBO <sub>5</sub> (kg/j)	336	370,8	322	293.2	9 866
DCO (kg/j)	504	889,6	733	606.4	10 658
MES (kg/j)	504	525,9	382	265.6	8 100
Azote (kg/j)	84	73,9	75,4	68.9	7 800
Phosphore (kg/j)	23	9,3	8,5	7.62	3 500



• **Station d'épuration de BAUDREIX (10 000 EH) :**

Sur la STEP de Baudreix, 24 bilans ont été réalisés en 2016 (12 bilans complets et 12 bilans partiels), les résultats moyens obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges Moyennes reçues 2014	Charges moyennes reçues 2015	Charges moyennes reçues 2016	Équivalents Habitants (EH) 2015
Volume (m3/j)	1 720	1 525	1 525	1354	7873
DBO5 (kg/j)	628	613	486	485	7949
DCO (kg/j)	1 255	1 698,5	1 234	1226	9388
MES (kg/j)	946	843,8	560	525	5408
Azote (kg/j)	155	119,8	92,7	100,7	6 380
Phosphore (kg/j)	43	14,7	11,7	11,8	3026



### STEP DE BAUDREIX

## 2) Rendements épuratoires

Les données présentées ci-dessous indiquent que les stations d'épuration du Syndicat sont conformes en termes de la qualité de leurs rejets. Les tableaux ci-dessous présentent les objectifs de rejet de flux de pollution et de rendement épuratoire.

### • Station d'épuration d'ASSON (1 000 EH) :

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2016		Rendements 2016	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
<b>DBO5</b>	5	25	0,61	3,7	98 %	70%
<b>DCO</b>	25	125	4,8	53	83 %	75%
<b>MES</b>	7	35	1,15	6,9	97 %	90%
<b>NK</b>	/	/	1,64	12,15	83 %	NC
<b>Pt</b>	/	/	0,51	3,21	49 %	NC

### Conclusion :

Les flux de pollution traités par la station d'épuration sont conformes aux flux estimés lors de son dimensionnement :

Les rendements de la station d'épuration d'Asson sont conformes.

Le rejet est conforme pour l'année 2016.

Il est à noter que les charges moyennes reçues en 2016, hydraulique et organiques, sont en hausse par rapport aux années 2014 et 2015 en raison d'es travaux d'amélioration de collecte sur le réseau.



- **Station d'épuration de BALIROS (1 800 EH) :**

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2016		Rendements 2016	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	7	25	1,88	7,65	97%	70%
DCO	34	125	13	54,5	92%	75%
MES	9,5	35	2,92	11,2	95%	90%
NK	19	70	2,45	9,9	86%	30%
Pt	5	18	0,89	4,1	54,5%	30%

**Conclusion :**

Les rendements de la station d'épuration de Baliros sont supérieurs aux rendements de référence imposés par l'arrêté préfectoral du 16 Avril 2007.  
Le rejet est conforme pour l'année 2016.

- **Station d'épuration de BÉNÉJACQ (2 000 EH) :**

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2016		Rendements 2016	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	7,5	25	1,77	5	97,5%	70%
DCO	27,2	90	13,5	38	91%	75%
MES	9	30	8,5	23,5	85,5%	90%
NK	15	50	1,75	4,98	90%	NC
Pt	0,6	2	1,32	3,7	36%	NC

**Conclusion :**

Les rendements de la station d'épuration de Bénéjacq sont conformes aux rendements de référence imposés par l'arrêté préfectoral du 03 Mars 1997, sauf pour le paramètre phosphore en termes de flux de rejet.

Le rejet ne peut être considéré conforme pour l'année 2016.

Dans le cadre de l'étude de faisabilité de l'extension de la station d'épuration de Baudreix réalisée en 2013, il a été décidé de la suppression de la station d'épuration de Bénéjacq; les eaux usées qui y étaient envoyées seront alors refoulées vers la nouvelle station de Baudreix à Partir du mois de Mai 2017.

- **Station d'épuration de MONTAUT (2 000 EH) :**

Paramètres	Charges reçues 2016	Rejets 2016		Rendements 2016	Équivalents Habitants (EH) 2016
		kg/j	mg/l		
Volume (m <sup>3</sup> /j)	64				530
DBO <sub>5</sub> (kg/j)	31,7	0,116	1,8	99,5%	528
DCO (kg/j)	86,7	1,65	25,7	97,8%	722
MES (kg/j)	40,5	0,18	2,76	99,5%	506
Azote (kg/j)	6,54	0,11	1,78	98%	436
Phosphore (kg/j)	0,73	0,40	6,9	47%	182

**Conclusion :**

Le rendement d'élimination du phosphore est inférieur au rendement de référence imposé par l'arrêté préfectoral du 02 Avril 2012; en effet, la charge reçue en entrée de station est trop faible pour atteindre un rendement d'élimination élevé.  
Le rejet est néanmoins conforme pour l'année 2016.

- **Station d'épuration d'ASSAT-BORDES (5 600 EH) :**

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2016		Rendements 2016	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO <sub>5</sub>	58	25	0,71	1,84	99,6%	70%
DCO	291	125	12,9	21,8	97,8%	75%
MES	82	35	2,19	3,79	99%	90%
NK	35	15	2,34	3,19	97%	80%
Pt	12	5	3,97	6,16	46%	40%

**Conclusion :**

La station d'épuration d'Assat-Bordes, dont le réseau de collecte est principalement de type séparatif, a reçu en entrée 40 % de la charge hydraulique nominale.  
Les flux organiques sont assez importants, notamment la charge en DCO, dont la moyenne annuelle atteint 34% de la charge théorique (la charge maximale correspond à environ 52% du nominal). Toutefois, les travaux d'agrandissement de la STEP et le passage de 5600 à 15000EH permettent de très bien « recevoir » la pollution et obtenir un rejet de qualité, ce malgré une population croissante sur la zone de Bordes et la présence de l'usine Turboméca.  
Suite aux travaux d'extension réalisés en 2015, le basculement dans les nouveaux ouvrages a pu être réalisé en avril 2016.

• **Station d'épuration de BAUDREIX (10 000 EH) :**

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejet 2016		Rendements 2016	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
<b>DBO5</b>	34	25	4,5	3	99,07%	95%
<b>DCO</b>	170	125	37,4	24,5	96,97%	90%
<b>MES</b>	48	35	8,3	5,4	98,51%	95%
<b>NK</b>	NC	NC	13,1	8,6	86,1 %	NC
<b>Pt</b>	NC	NC	3	4,6	60,12%	NC

**Conclusion :**

- En organique, la charge de DBO5 en entrée atteint 78% de la charge attendue dans les conditions théoriques, et 98% en ce qui concerne la DCO, ce qui représente un rapprochement des conditions nominales attendues par rapport au dimensionnement de la station.
- En hydraulique, on atteint en entrée environ 78% du débit nominal par temps sec.

En 2013, l'étude de faisabilité pour l'agrandissement de la STEP de Baudreix a été réalisée, les pointes de flux hydraulique et organique ainsi que l'extension future de la commune ont été prises en compte, la capacité de traitement de la station passera en 2017 à 20 000 EH au lieu de 10 000 EH actuellement.

Cette hypothèse de dimensionnement futur se voit aujourd'hui confirmée au vu des résultats obtenus sur l'année 2016 et notamment certains bilans où l'on atteint des pointes à 13 000 Equivalent Habitant en terme de pollution organique en entrée de station soit 130% du Nominal.



*Illustration 10: Canal de sortie des eaux traitées de la Step de Baudreix*

### 3) Les sous-produits d'épuration

#### Quantification des boues produites :

La production de boues est directement liée à la quantité de pollution retirée des eaux usées. Ainsi, plus la dépollution est efficace, plus la production de boues est élevée. Les boues rencontrées sur le Syndicat correspondent à des boues de traitement biologique d'aération prolongée. Elles sont donc essentiellement formées par les résidus de bactéries « cultivées » dans les ouvrages d'épuration. Ces bactéries ont consommé des matières organiques contenues dans les effluents bruts et les ont digérés.

La quantité totale de boues produite durant l'année 2016 par les STEPs du territoire su SEAPAN est évaluée à environ 218 tonnes de matières sèches (contre 210t en 2015) :

- **21,5 Tonnes de MS** produits par la station de Baliros en 2016, répartis en 2550m<sup>3</sup> de boues liquides en moyenne à 4 g MS/L, soit environ 10,25 tonnes de matières sèches produites extraites dans les lits à rhizophytes ainsi que 3 opérations de déshydratation mobile (soit 10,25 tonnes de matières sèches évacuées vers une plateforme de compostage). Cette production correspond à 1 303 EH.
- **549 120 kg** produits par la station de Baudreix en moyenne à 20,5% de siccité soit environ 112,6 tonnes de matières sèches produites. Cette production correspond à 6 825 EH.
- **233 500 kg** produits par la station d'Assat en moyenne à 20,5% de siccité soit environ 46,7 tonnes de matières sèches produites. Cette production correspond à 2 830 EH.
- 3 005 m<sup>3</sup> produits par la station de Bénéjacq en moyenne à 5 g MS/L soit environ **15,25 tonnes** de matières sèches produites. Cette production correspond à 925 EH.
- 3 444 m<sup>3</sup> produits par la station d'Asson en moyenne à 4 g MS/L soit environ **14,80 tonnes** de matières sèches produites. Cette production correspond à 896 EH.
- **41,66 tonnes** produits par la station de Montaut en moyenne à 20,5% de siccité soit environ 8,55 tonnes de matières sèches produites. Cette production de boue correspond à 518 EH et reste encore un peu faible en raison d'une montée progressive en charge au fur et à mesure du raccordement des usagers

*NB : on considère une production moyenne de boue de 16,5 kg MS/j/EH.*

Soit les productions de boues suivantes pour les exercices 2015 et 2016 :

STEP	Volumes extraits 2015 (m <sup>3</sup> )	Tonnes MS 2015	EH 2015	Volumes extraits 2016 (m <sup>3</sup> )	Tonnes MS 2016	EH 2016
BALIROS	3 000	17.5	1100	2 550	21,5	1 303
BÉNÉJACQ	2 160	14.2	1000	3 005	15,25	925
ASSAT	1 765	55	2923	233 500	46,7	2 923
BAUDREIX	535 480	110	6230	549 120	112,6	6 111
ASSON	2 604	11.25	1000	3 444	14,8	896
MONTAUT	0	2.10	200	41 660	8,55	518
<b>TOTAL</b>		<b>210 Tonnes de MS</b>			<b>218 Tonnes de MS</b>	

La production de boues a nettement augmentée par rapport à l'exercice 2015, et nous pouvons remarquer une augmentation constante au cours des 4 derniers exercices. Les filières de traitement des boues pour toutes les stations d'épuration sont conformes à la réglementation en vigueur.

Les boues des stations d'épuration d'Assat, Baudreix et Montaut sont déshydratées sur le site de production et envoyées en compostage sur la plateforme de TERRALYS à Pontacq pour être valorisées en agriculture.

Les boues de la station d'épuration de Bruges, Baliros, Bénéjacq et Asson sont épaissies dans des lits à rhizophytes et valorisées en agriculture (plan d'épandage, suivi agronomique et des épandages par le SEAPAN).



*Illustration 11 : Step Assat- après extension en 2016*



*Illustration 12 : Tamis*

*rotatif de Baudreix*

### **Quantification des sables, des graisses, et des déchets de dégrillage :**

#### **Station d'épuration d'Asson :**

- Les refus du dégrilleur (700 kg) sont incinérés sur le site de Lescar.
- Les sables (200 kg) □ SUEZ.
- Les graisses (2 m<sup>3</sup>) ont été évacuées sur le site de la SARL LABAT à Aire sur Adour.

#### **Station d'épuration de Baliros :**

Les déchets de dégrillage (3 500 kg) ont été évacués et traités sur l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Lescar.

Station d'épuration de Bénéjacq :

- Les sables (800 kg) □ SUEZ.
- Les graisses (10 m<sup>3</sup>) ont été évacuées sur le site de la SARL LABAT à Aire sur Adour.
- Les déchets de dégrillage (2 000 kg) ont été évacués et traités sur l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Lescar.

Station d'épuration d'Assat-Bordes :

- Les refus du dégrilleur (3 000 kg) sont incinérés sur le site de Lescar.
- Les sables (800 kg) □ Lyonnaise des Eaux.
- Les graisses (8 m<sup>3</sup>) ont été évacuées sur le site de la SARL LABAT à Aire sur Adour.

Station d'épuration de Baudreix :

- Les déchets de dégrillage (6 000 kg) ont été évacués et traités sur l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Lescar.

Pour les stations d'épuration de Baliros et de Baudreix, il faut noter la présence d'un tamis rotatif qui collecte les refus de grilles, les sables et les graisses, pour être ensuite ensachés.



*Illustration 12 : Local à boues de la Step de Montaut*

#### 4) Consommation énergétique

Le tableau suivant dresse le bilan de la consommation énergétique de chaque station d'épuration du territoire.

En considérant ces consommations énergétiques annuelles ainsi que les flux annuels entrant pour chaque station d'épuration exprimés en équivalents habitants, il est possible de déterminer l'énergie nécessaire pour éliminer **1 kilogramme de DBO5** (ratio kWh/kg DBO5 éliminé). **Pour une station d'épuration de type boues activées, il est donné un ratio moyen de 2,5 kWh/kg de DBO5 éliminé.**

Station d'épuration	2015				2016			
	Conso (kWh/an)	Flux moyen annuel DBO <sub>5</sub> (EH) <sup>3</sup>	Ratio (kWh/ kg DBO <sub>5</sub> éliminé)	Coût (€ TTC/an)	Conso (kWh/an)	Kg de DBO <sub>5</sub> éliminé dans l'année	Ratio (kWh/ kg DBO <sub>5</sub> éliminé)	Coût (€ TTC/an)
STEP Asson (1 000 EH)	26 632	929	1,3*	3 935	36 227	12 592	2,87	5 344
STEP Baliros (1 800 EH)	54 489	980	2,6*	7 753	76 515	21 761	3,51	10 412
STEP Bénéjacq (2 000 EH)	73 978	1 180	2,8*	10 574	82 446	24 520	3,36	12 445
STEP Montaut (2 000 EH)	93427	Flux=240 / ratio 16,2		12 385	114 415	31 025	3,68	15 764
STEP Assat-Bordes (5 600 EH)	275 782	5 267	2,4	45 805	244 864	215 715	1,14	41 784
STEP Baudreix (10 000 EH)	356 211	8 800	2	45 556	344 164	175 382	1,96	45 715
<b>TOTAL</b>	<b>880 519</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>126 008</b>	<b>898 631</b>	<b>480 995</b>	<b>2,60</b>	<b>131 464</b>

Station d'épuration	Evolution conso 2015/2016 (%)	DBO <sub>5</sub> moyen 2016 (% EH nominal)
STEP Asson (1 000 EH)	+ 36 %	58 %
STEP Baliros (1 800 EH)	+ 40 %	57 %
STEP Bénéjacq (2 000 EH)	+ 11 %	58 %
STEP Montaut (2 000 EH)	+ 22 %	14 %
STEP Assat-Bordes (5 600 EH)	- 10 %	65 %
STEP Baudreix (10 000 EH)	- 3 %	81 %

Les ratios sont calculés pour la totalité des STEP du SEAPAN. Le total de la consommation énergétique indique une augmentation sensible de la consommation énergétique sur les stations de faible capacité mais un gain sur les stations importantes comme Assat et Baudreix. Le surcoût total est de 5 000 € TTC par rapport à 2015.

\*NB : Pour les stations d'Asson, Baliros, Bénéjacq, seuls 2 bilans sont réalisés, les flux moyens annuels ne sont donc que peu représentatifs du fonctionnement global de ces stations.

\*\*NB : Pour la STEP de Montaut, le raccordement progressif des usagers et le manque de charge en entrée station d'épuration « faussent » le ratio

L'évolution, entre les exercices 2013 à 2016, de la consommation énergétique des différentes stations d'épuration est présentée dans le tableau ci-dessus. Le nombre d'équivalents habitants, exprimé en pourcentage de la valeur nominale, y est également établi.

On peut noter une baisse et stabilisation de la consommation sur les plus gros sites que sont la STEP d'Assat et de Baudreix. Toutefois on connaît une légère hausse des coûts (en raison notamment de la hausse du coût de l'énergie) sur les STEP d'Asson, Baliros et Bénéjacq. L'évolution sur la STEP de Montaut n'est pas représentative en raison d'une mise en service en milieu d'année 2014 et du raccordement progressif des usagers pour atteindre en 2017 un fonctionnement en mode « routine ».



Le tableau présenté ci-dessous établit le bilan des consommations énergétiques de 2013 à 2016 sur l'ensemble des postes de relevage du territoire.

Nom du poste de relevage	Communes	Conso 2013 <sup>1</sup> (kWh/an)	Conso 2014 <sup>2</sup> (kWh/an)	Conso 2015 <sup>2</sup> (kWh/an)	Conso 2016 <sup>2</sup> (kWh/an)
PR LES VIGNES	ARROS-NAY	196	130	113	140
PR LOT. LE VERGER	ARROS-NAY	281	307	201	240
PR ZONE CLÉMENT ADER	ASSAT	Pas de données	6 557	6930	7929
PR DE BIE	ASSON	135	155	237	1335
PR DE MARANCY	ASSON	Pas de données	7 365	6009	5035
PR STADE (BALIROS 1)	BALIROS	117	136	104	132
PR BALIROS (à côté de PMC) (BALIROS 2)	BALIROS	1 436	1 367	673	830
PR BALIROS PRESSION	BALIROS	Pas de conso électrique			
PR O'KIRI	BAUDREIX	Conso incluse avec STEP Baudreix			
PR LOT. LA CHATAIGNERAIE	BAUDREIX	Pas de données – Lotissement privé			
PR BENEJACQ PAE	BENEJACQ	4 140	3 307	2 865	3919
PR HENRI IV (DO)	BENEJACQ	1 751	1 781	1 056	1000
PR ESPACE DES PYRENEES (SUPER U)	BENEJACQ	65 360	459	- 99 539	530
PR RUE DU MOULIN	BENEJACQ	1 173	1 321	829	908
PR DES ARTIGUES	BENEJACQ	13 994	15 150	5 876	12379
PR VIOLETTES	BENEJACQ	602	508	452	486
PR LOT. LES LANOTS	BENEJACQ	Pas de données – Lotissement privé			
PR LES GRANGES	BORDES	14 206	26 289	14 518	16906
PR LOT. PIC D'ORHY	BORDES	Pas de données – Lotissement privé			
PR LOT. ANDARS	BOURDETTES	Pas de données – Lotissement Privé			434
PR TEXTILE	BOURDETTES	3 159	3 677	2 741	3039
PR VILLAGE	BOURDETTES	8 622	7 481	6 823	6604
PR PONT DU LAGOIN	COARRAZE	7 422	5 969	3 983	6034
PR LA MONTJOIE	COARRAZE	1 665	1 511	1 765	456
PR HOURCQ	IGON	2 538	3 132	3 715	3998
PR LAVOIR	IGON	1 774	2 356	1 966	2900
PR CAPBAT	IGON	623	1 110	912	1300
PR LOT. ISARCE	IGON	111	857	763	1250
PR LOT. PYRENE	MIREPEIX	223	185	129	142
PR LOT. ESTIBETTE	MIREPEIX	Pas de données – Lotissement privé			
PR 01 LES AIGUILLOUS	MONTAUT	Pas de données	- 780	2 691	2542
PR 02 BETHARRAM	MONTAUT	Pas de données	4 137	- 2 877	1696
PR 03 LANNE DE HAUT	MONTAUT	Pas de données - Mise en service trop récente			138
PR 04 RTE DE ST VINCENT	MONTAUT	Pas de données	3 902	- 2 136	- 157
PR 05 LE MOURLE	MONTAUT	Pas de données	8 553	- 8 122	435
PR RUE DU CANAL	NAY	7 575	5 560	346	1662
PR SAINT ROCH	NAY	3 503	7 572	7 097	6272
PR PARDIES PIETAT	PARDIES PIETAT	3 307	3 927	1 712	2365
PR SAINT ABIT	SAINT ABIT	1 064	1 695	1186	1224
PR BRUGES	BRUGES	/	/	/	2781
<b>TOTAL</b>	<b>41</b>	<b>148 102</b>	<b>125 676</b>	<b>78 117</b>	<b>96 884</b>

<sup>1</sup> Consommations issues des relevés EDF

## **2 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions nationales issues de la directive ERU**

En accord avec les Arrêtés Préfectoraux autorisant le fonctionnement des systèmes d'assainissement d'Asson, Baliros, Bénéjacq, Montaut, Assat-Bordes et Baudreix, les rejets moyens annuels des stations d'épuration sont **conformes**.

Cependant, lors de certains bilans, on note de très fortes concentrations organiques à Baudreix, avec des pointes à 20 000 EH, valeurs deux fois supérieures aux capacités nominales de traitement de cette station et qui justifient clairement les redimensionnements envisagés.

Les flux et les concentrations de rejet, en valeur moyenne sur l'année 2016, étant inférieurs aux valeurs imposées par la réglementation, les rejets des ouvrages d'épuration sont donc considérés comme **conformes**.

## **3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau**

La mesure de cet indicateur a pour objectif de s'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées afin de préserver durablement le cadre de vie et le milieu naturel.

Il s'agit du **pourcentage de bilans sur 24 heures réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes à la réglementation**, pour les stations d'épuration de capacité supérieure à 2 000 équivalents habitants.

Pour rappel, un bilan est jugé conforme s'il respecte les valeurs limites fixées en flux maximal et, soit les valeurs limites fixées en concentration, soit les valeurs limites fixées en rendement indiquées dans l'Arrêté Préfectoral.

Les taux de conformité pour l'année 2015 sont, pour les stations concernées par cet indicateur, les suivants :

	Nombre de bilans 24 heures réalisés en 2014	Nombre de bilans 24 heures conformes en 2015	Taux de conformité (%)	Nombre de bilans 24 heures réalisés en 2016	Nombre de bilans 24 heures conformes en 2016	Taux de conformité (%)
<b>STEP Asson (1 000 EH)</b>	2	2	<b>100 %</b>	2	2	<b>100%</b>
<b>STEP Baliros (1 800 EH)</b>	2	2	<b>100 %</b>	2	2	<b>100%</b>
<b>STEP BENEJACQ (2 000 EH)</b>	2	2	<b>100 %</b>	2	2	<b>100 %</b>
<b>STEP MONTAUT (2 000 EH)</b>	1	1	<b>100 %</b>	1	1	<b>100 %</b>
<b>STEP ASSAT (15 600 EH)</b>	12	12	<b>100 %</b>	24	24	<b>100 %</b>
<b>STEP BAUDREIX (10 000 EH)</b>	24	24	<b>100 %</b>	24	24	<b>100 %</b>

STEP Bénéjacq → non-conformité sur le paramètre phosphore (flux et concentration)

#### **4 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale**

Cet indicateur a pour but d'évaluer la connaissance des réseaux d'assainissement, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre leur évolution.

Le tableau figurant en **Annexe 8**, présente les modalités de calcul de cet indicateur.

Pour 2015, il s'établit à **101 / 120**.

#### **5 - Indice de connaissance de rejet au milieu naturel**

Cet indice mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en temps sec et en temps de pluie. Il vise à évaluer l'effort de protection de la qualité des milieux récepteurs.

En 2015, il s'établit à **95 / 120**.

Le tableau figurant en **Annexe 8**, présente les modalités de calcul de cet indicateur.

De plus, des mesures sur les points clefs du réseau d'assainissement vont être réalisées afin de déterminer le taux de collecte par secteur.

## **6 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage**

Cet indicateur donne un aperçu de l'état et du fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées, à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau sont les points du réseau pour lesquels il y a au moins 2 interventions par an (actions préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux (hors branchements).

Ce nombre est évalué à **4 points noirs soit 2,5 %**

Ce suivi nous indique les principaux points sensibles sur le réseau d'assainissement : plaques d'égouts vétustes, réseaux bouchés.

## **7 - Taux de débordement chez les usagers**

Cet indicateur mesure le nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement. Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

**Taux de débordement = nombre de demandes d'indemnisation au millier d'habitants desservis.** Le nombre de débordements correspond alors au nombre de demandes d'indemnisations par des tiers ou des usagers.

Pour l'année 2015, **aucune demande d'indemnisation n'a été déposée** suite à des dysfonctionnements du réseau public. Le taux est alors de **0,0 ‰ habitants en 2016.**

## **8 - Taux de renouvellement des réseaux**

Cet indicateur complète l'information sur la qualité de la gestion patrimoniale du service donnée par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.

Ce taux est le quotient exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

**Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacés à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.**

	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire de canalisation renouvelé au cours de l'exercice (ml)	2 200	563	1 856	450	1 870

Le renouvellement de réseau pour l'exercice **2016** est de **0.98 %** (0.835km / 177+12 km de réseau gravitaire et pression) répartis comme suit :

### **Linéaire réhabilité (fouilles traditionnelles) :**

135 ml de réseaux séparatifs en PVC à Asson Rue du Beez  
40 ml de réseaux séparatifs en PVC à Asson autour de la station de relevage Marancy  
660 ml de réseaux séparatifs en PVC à Asson Rue Carrère Longue, Ch du Marcadet, Ch des Escueres.

1 clapet de nez changé (cassé par agents communaux) PR EU Montaut rte St Vincent

67 remises à la côte ou changement de tampon EU (pour hydrocurer ou prendre des cotes)

Bénéjacq 40  
Bordes 2  
Bourdettes 4  
Coarraze 4  
Arros de Nay 5  
Asson 9  
Boeil bezing 3

5 Reprises de branchements EU détériorés, effondrés ou pose d'un tabouret (car inexistant sur ancien réseau)

Nay 2  
Bénéjacq 1  
Boeil Bezing 1  
Coarraze 1

+ une opération groupée à l'aspiratrice et à la mini-pelle mécanique de 5 branchements EU et 50 tabourets de raccordement EU à l'intérieur des parcelles privées :

Assat / Bordes : Lotissement des Artigues et Zone Clément ADER

### **Linéaire réhabilité (sans tranchées) :**

95 ml de réseaux unitaires en PVC à Nay Rue Notre Dame (en collaboration pour 50% avec Nay pour la partie pluviale)

940 ml de réseaux séparatifs en PVC à Asson Rue de l'Aubisque - Rue de Lasgrabes - Rue du Beez - Ch de la Bathorbe - Ch de Sazie - Ch de Lavoët

### **Ouvrages réhabilités :**

Asson - Ancienne STEP Marancy en poste de relevage et bassin tampon (photos jointe page suivante)

*NB : On ne prend en compte que le renouvellement réalisé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, date de création du SEAPaN,*

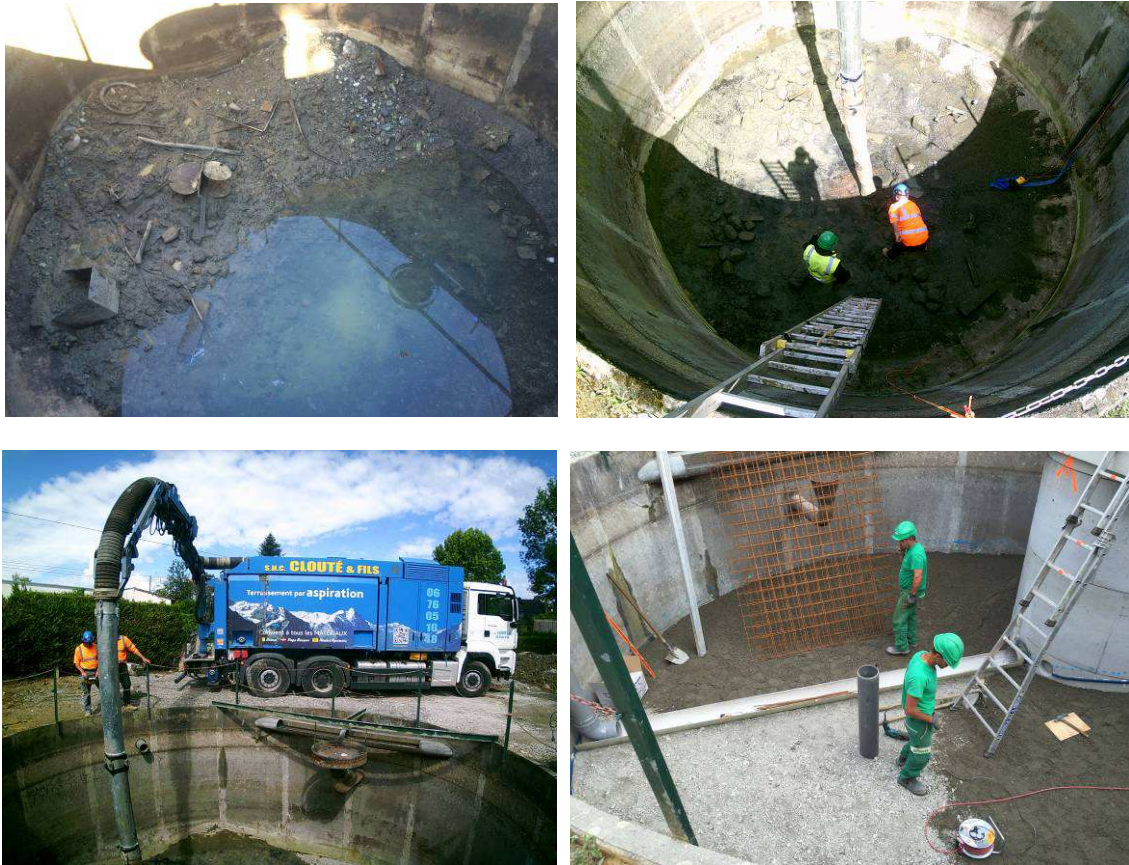


Illustration 13a : Réhabilitation de l'ancienne STEP d'Asson (Marancy) en poste de relevage

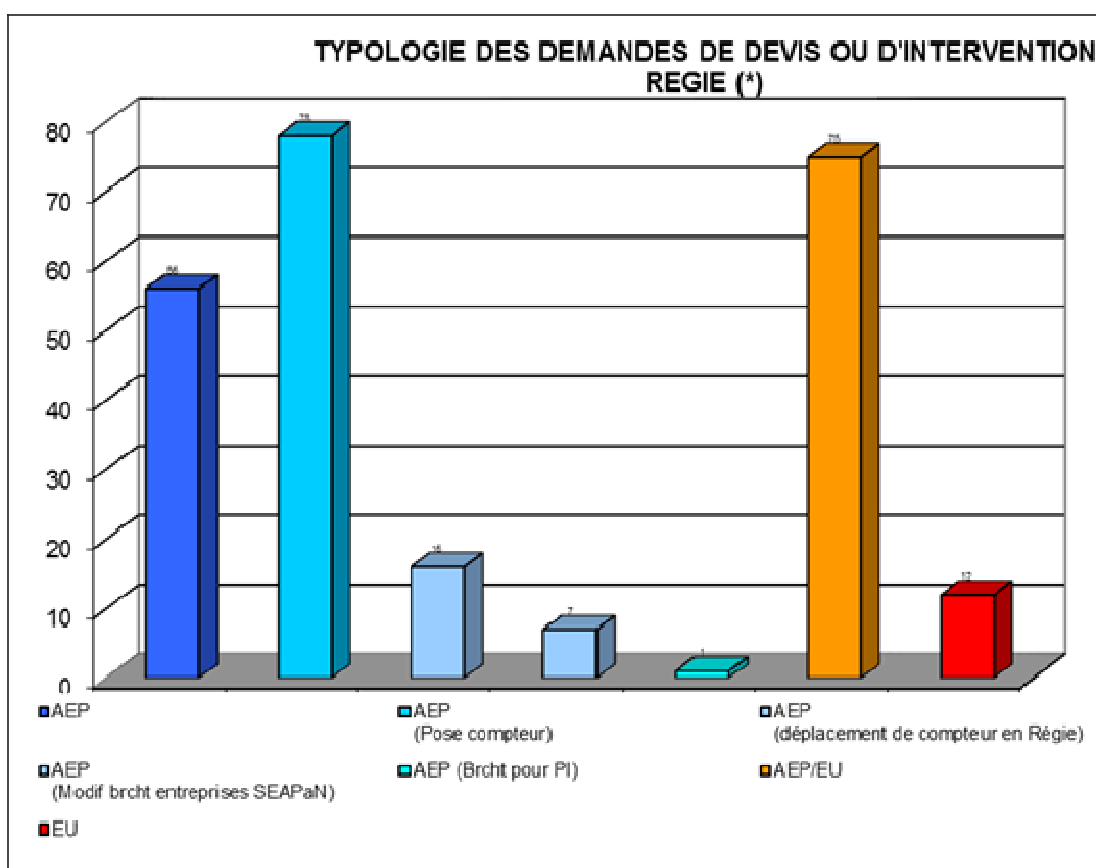


Illustration 13b : Réhabilitation du réseau unitaire (EU+EP) avec la Ville de Nay - Rue Notre Dame

## 10 - Etudes de raccordement et nouveaux branchements

### Demandes reçues au service Etudes/travaux/Moe/SIG/DICT

TYPOLOGIE DES DEMANDES DE DEVIS OU D'INTERVENTION REGIE 2016 (*) (*) reçues au Services travaux									
AEP	AEP (Pose compteur)	AEP (déplacement de compteur en Régie)	AEP (Modif brcht entreprises SEAPaN)	AEP (Brcht pour PI)	AEP/EU	EU	Nb compteurs posés régie	Viabilisation terrain (sans compteur)	Individualisation contrats d'eau
56	78	16	7	1	75	12	113	39	5



Soit pour l'assainissement en 2016 :

Branchements en tranchées communes AEP + EU : 75 demandes

EU seul : 12 demandes

Après analyse de la demande, nombre de fiche enquêtes instruites : (terrain + photo + recherche de plan + prise de contact usager ou Moe) sur 2016 :

### **Ratio demandes reçues / devis émis/Dossiers suivis**

Demandes reçues au service travaux	245
Fiches enquête créées	212
Devis émis et transmis	198
Trx effectués par autres	4
Classé sans suite	5

212 fiches instruites / 245 demandes = 86.5 % de taux d'instruction complète réelle par le service (4 ne concernent pas le service travaux mais la régie et 5 classés sans suite)

Au minimum 780 visites sur sites de la réception de la fiche à la réception des travaux avec prises de photos et mesures sur le terrain

196 devis envoyés au usagers, liés à 131 futurs travaux de raccordement de particuliers ou de lotissements (39 viabilisations de lots ou lotissement) et 113 poses de compteur dans des niches existantes

16 suivis de lotissements avec convention, devis, réunions, suivi de chantier, échanges avec les Moa et Moe et entreprises.



### **Nombre de demandes d'études reçues par commune**

<b>Communes : Demandes reçues / EU + EU&amp; AEP / AEP</b>
Angaïs : 10 / 3 / 3
Arros de Nay : 10 / 1 / 0
Arthez d'Asson : 5 / 0 / 2
Assat : 8 / 1 / 0
Asson : 16 / 4 / 4
Baliros : 3 / 0 / 0
Baudreix : 10 / 0 / 0
Bénéjacq : 29 / 5 / 2
Beuste : 7 / 0 / 3
Boeil-Bezing : 22 / 4 / 3
Bordères : 11 / 0 / 4
Bordes : 19 / 9 / 1
Bourdettes : 4 / 2 / 0
Bruges Capbis Mifaget : 6 / 0 / 3
Coarraze : 17 / 0 / 3
Haut de Bosdarros : 3 / 0 / 1
Igon : 12 / 4 / 0
Lagos : 4 / 0 / 1
Lestelle Betharram : 2 / 0 / 0
Mirepeix : 9 / 0 / 1
Montaut : 16 / 4 / 1
Nay : 18 / 2 / 5
Pardies : 4 / 1 / 0

### **Bons de commande de travaux de branchements 2016**

77 BC pour un montant de 253 392.50 €HT estimé (Part EU + Part AEP + Part Régie)  
Part EU : 126 919.40 €HT

## **10 - Taux de réclamation**

Ce taux constitue un reflet de la qualité du service rendu aux usagers. Le nombre de réclamations est rapporté au millier d'abonnés.

Le nombre total de réclamation in situ pour l'année 2016 est de **57** dont :

- 5 demandes d'explications sur les modalités de calcul de la PFAC,
- 20 réclamations écrites concernant des erreurs de tarification (par exemple : facturation de la redevance assainissement pour de l'assainissement non collectif).
- 29 concernant la qualité du service (réseau bouché, mauvaise odeur, etc...),

- 2 réclamations portant sur le rapport de contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif,
- 1 réclamation concernant un devis de branchement.

Le taux de réclamation pour l'année 2016 est donc de **6,7 %**

Au Syndicat, toutes les demandes écrites sont enregistrées. De plus, une liste informatisée est tenue à jour concernant les réclamations téléphoniques.

Une lettre d'information du Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay a été transmise aux abonnés en 2016, dans le but de leur faciliter la compréhension des investissements réalisés et du fonctionnement du service. Cette lettre d'information figure en **Annexe 9**.

## V/ INDICATEURS FINANCIERS

### 1 - Prix du service

Il comprend un abonnement annuel de 50 €HT, la redevance s'élevant à 1,68 €HT par m<sup>3</sup>.

### 2 - Redevance assainissement

Le tableau suivant indique le prix de la redevance assainissement par commune pour l'année 2016, celle-ci est calculée hors taxe.

Communes	Total HT (€ / m <sup>3</sup> ) 2013	Total HT (€ / m <sup>3</sup> ) 2014	Total HT (€ / m <sup>3</sup> ) 2015	Total HT (€ / m <sup>3</sup> ) 2016	Redevance 2015 (€ HT)	Redevance 2016 (€ HT)
ANGAIS	1,48	1,48	1,68	1,68	32 296	38 937
ARROS-de-NAY	1,48	1,48	1,68	1,68	40 281	42 084
ARTHEZ D'ASSON	-	-	-	-	-	-
ASSAT	1,48	1,48	1,68	1,68	9 087	9 455
ASSON	1,48	1,48	1,68	1,68	84 437	75 467
BALIROS	1,48	1,48	1,68	1,68	24 898	26 030
BAUDREIX	1,48	1,48	1,68	1,68	20 306	22 436
BENEJACQ	1,48	1,48	1,68	1,68	160 329	149 691
BEUSTE	-	-	-	-	-	-
BOEIL-BEZING	1,48	1,48	1,68	1,68	64 702	62 758
BORDERES	1,48	1,48	1,68	1,68	165	307
BORDES	1,48	1,48	1,68	1,68	197 166	246 607
BOURDETTES	1,48	1,48	1,68	1,68	33 356	32 592
BRUGES CAPBIS MIFAGET			1,68	1,68	25 654	25 035
COARRAZE	1,48	1,48	1,68	1,68	158 587	159 476
HAUT-DE-BOSDARROS	-	-	-	-	-	-
IGON	1,48	1,48	1,68	1,68	75 701	79 603
LAGOS	-	-	-	-	-	-
MIREPEIX	1,48	1,48	1,68	1,68	95 395	97 102
MONTAUT	-	-	1,68	1,68	53 348	56 483
NAY	1,48	1,48	1,68	1,68	267 858	287 220
PARDIES-PIETAT	1,48	1,48	1,68	1,68	24 723	24 342
SAINT-ABIT	1,48	1,48	1,68	1,68	21 993	21 897
				<b>TOTAL</b>	<b>1 390 282</b>	<b>1 457 524</b>

### **3 - Budget du Service assainissement 2016**

Le budget ci-dessous correspond au budget prévisionnel (B.P.) voté le 15/03/2016 :

<b>Section d'exploitation</b>					
<b>Chap.</b>	<b>Dépenses (€)</b>		<b>Chap.</b>	<b>Recettes (€)</b>	
011	Charges à caractère général	480 800	70	Vente de produits finis, prestation de service	6 323 713
012	Charges de personnel	378 620	74	Subventions d'exploitation	118 800
65	Autres charges de gestion courante	56 100	75	Autres produits de gestion courante	1 200
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>915 520</b>	<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>6 443 713</b>
66	Charges financières	344 050	76	Produits financiers	-
67	Charges exceptionnelles	4 463 857	77	Produits exceptionnels	8 900
022	Dépenses imprévues	24 419			
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>5 747 846</b>	<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>6 452 613</b>
023	Virement à la section d'investissement	984 444	042	Opération ordre transfert entre section	407 650
042	Opération ordre transfert entre section	948 480			
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>1 932 924</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>407 650</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 680 770</b>	<b>TOTAL</b>		<b>6 860 263</b>
<b>Résultat reporté ou anticipé</b>		<b>0</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>		<b>820 507</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>7 680 770</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>7 680 770</b>

Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement : 1 524 274 €

## Section d'investissement

Chap.	Dépenses (€)		Chap.	Recettes (€)	
20	Immobilisations incorporelles	2 200	13	Subventions d'investissement reçues	1 823 861
21	Immobilisations corporelles	112 100			
	Total des opérations d'équipement	3 579 757	16	Emprunts et dettes assimilés	569 735
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 694 057</b>	<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 393 596</b>
16	Emprunts et dettes assimilés	503 000	106	Réserves	294 059
020	Dépenses imprévues	16 487			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>519 487</b>	<b>Total des recettes financières</b>		<b>294 059</b>
45	Total des opérations pour le compte de tiers	27 500	45	Total des opérations pour le compte de tiers	27 500
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>4 241 044</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>2 715 155</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	407 650	021	Virement de la section de fonctionnement	984 444
			040	Opérations d'ordre de transfert entre section	948 480
041	Opérations patrimoniales	141 924	041	Opérations patrimoniales	141 924
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>549 574</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>2 074 848</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 790 618</b>	<b>TOTAL</b>		<b>4 790 003</b>
<b>Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé</b>		<b>0</b>	<b>Solde d'exécution positif reporté ou anticipé</b>		<b>615</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>4 790 618</b>	<b>TOTAL DES RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 790 618</b>

Autofinancement prévisionnel dégagé par la section d'exploitation : 1 525 274 €

### 4 - Encours de la dette et montants des annuités de remboursement

Le tableau ci-dessous présente un état global de la dette pour l'année 2016 :

Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/2016 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
			Intérêts	Capital
11 517 871 €	9 378 703 €	805 976 €	314 847 €	491 129 €

La durée d'extinction de la dette de la collectivité peut être calculée.

Cet indicateur représente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service de l'assainissement collectif.

<b>Données arrêtées au 31 décembre 2016</b>	
<b>Encours de la dette contractée</b>	<b>9 378 703 € HT</b>
<i>Recettes réelles de fonctionnement = 6 452 613 € HT</i>	
<i>Dépenses réelles de fonctionnement = 5 747 846 € HT</i>	
<b>Epargne brute annuelle</b>	<b>704 767 € HT</b>
<b>Durée d'extinction de la dette</b>	<b>13,3 ans</b>

Si la collectivité consacrait l'intégralité de sa capacité de financement brute au remboursement du stock de dette, il lui faudrait 13,3 ans pour se désendetter

## **5 - Montant des amortissements réalisés par la collectivité**

Les amortissements réalisés par la collectivité en 2016 s'élèvent à **948 480 €**  
Quant aux reprises de subventions, elles s'élèvent, pour l'année 2016, à **407 650 €**

## **6 - Taux d'impayés**

Cet indicateur traduit l'optimisation des coûts du service par un juste recouvrement des sommes dues dans un souci de pérennité économique du service. (Données arrêtées au 31/12/2016).

Le montant des impayés s'élève à 130 283,82 € TTC en 2016, soit **6,05 %** d'impayés.

*NB : Le montant total de la redevance en 2016 est de 2 153 881,01 € TTC (abonnement compris).*

Pour rappel en 2015, le taux d'impayés global sur le territoire du SEAPaN s'élève à **5,31 %**.

## **7 - Présentation d'une facture**

En **Annexe 10**, est joint un exemple type de facture pour une commune du Syndicat avec le détail du prix de l'eau et du prix de l'assainissement collectif.  
Référence moyenne de 120 m<sup>3</sup>.

## **8 - Autres Tarifs**

### **Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) :**

L'article 30 de la loi n°2012-354 du 14 mars 2012 de finances rectificative pour 2012, codifié à l'article *L.1331-7 du Code de la Santé Publique*, a créé la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2012 en remplacement de la Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE) qui a été supprimée à compter de cette même date.

La PFAC est instituée sur le territoire du SEAPaN à compter de l'exécution de la délibération du comité syndical du 13 mai 2014, pour un montant maximum de 3 200 € HT par logement

La PFAC est due par les propriétaires d'immeubles de constructions nouvelles dont la construction, l'extension ou l'aménagement génère des eaux usées supplémentaires rejetées dans le réseau public de collecte des eaux usées.

La PFAC est exigible à la date du raccordement de l'immeuble à un réseau de collecte ancien ou nouveau, à la date d'achèvement des travaux pour l'extension ou du réaménagement d'un immeuble déjà raccordé qui rejette des eaux usées supplémentaires ou à la date du contrôle effectué par le service d'assainissement collectif, lorsqu'un tel contrôle a révélé l'existence d'un raccordement d'eaux usées.

La PFAC est calculée selon les modalités suivantes avec ces coefficients modérateurs :

#### **1) Constructions neuves : édification sur un terrain non construit**

	<b>Base surface de plancher (le m<sup>2</sup>)</b>	<b>Coefficient modérateur</b>
* Maisons individuelles (jusqu'à 2 logements/logement)	20 €	1
* Immeubles collectifs ou groupe d'habitations (défini par le code de la construction à compter de 3 logements/logement)	20 €	0,7
* Logements collectifs, bailleurs sociaux, maisons de repos, établissements de santé, internats, établissements de service public (par logement)	20 €	0,7

## 2) Constructions neuves : modification de la partie existante

	Base surface de plancher (le m <sup>2</sup> )	Coefficient modérateur
* Terrain supportant des constructions raccordées au réseau public destinées à être démolies avec réalisation de constructions nouvelles	20 €	1
* Extension ou changement de destination de constructions existantes raccordées au réseau générant des eaux usées complémentaires	20 €	1
* Aménagement intérieur d'un immeuble déjà raccordé au réseau public ne générant pas d'eaux usées supplémentaires	NÉANT	0

## 3) Constructions existantes

La PFAC est due par les propriétaires d'immeubles de constructions existantes qui génèrent des eaux usées supplémentaires rejetées dans le réseau public de collecte des eaux usées lors de la construction ou de l'extension du réseau public de collecte.

La PFAC est calculée selon les modalités suivantes avec coefficients modérateurs :

	Base surface de plancher par logement existant (le m <sup>2</sup> )	Coefficient modérateur
* Construction existante (si absence de déclaration de superficie 100 m <sup>2</sup> appliqué)	20 €	0,30

### Participation pour rejet d'eaux usées assimilées domestiques :

La PFAC « assimilés domestiques » est instituée sur le territoire du SEAPaN à compter de l'exécution de la délibération en date du 13 mai 2014.

La PFAC « assimilés domestiques » est due par les propriétaires d'immeubles et d'établissements qui produisent des eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique, lorsque ces propriétaires demandent à bénéficier du droit de raccordement au réseau public de collecte prévu par l'article L. 1331-7-1 du Code de la Santé Publique.



La PFAC « assimilés domestiques » est exigible à la date d'accord de la demande par le service d'assainissement collectif de la demande mentionnée au paragraphe précédent. Elle est également exigible à la date du contrôle effectué par le service d'assainissement collectif, lorsqu'un tel contrôle a révélé l'existence d'un raccordement d'eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique sans que le propriétaire de l'immeuble ou de l'établissement produisant ces eaux usées ait présenté antérieurement une demande de raccordement.

La PFAC « assimilés domestiques » est calculée selon :

**Base de surface de plancher (m<sup>2</sup>) \* 20 € \* 0,8 (coefficient modérateur)**

# VI/ MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

## 1 - Réalisation de travaux sur le réseau d'assainissement

Les travaux d'entretien courant de prévention sur le réseau d'assainissement depuis 2008 ont permis une baisse du nombre d'interventions sur le réseau.

Le Syndicat a réalisé quelques travaux de remise à niveau de regards sous chaussée existant sur l'ensemble du territoire.

**L'Annexe 2** donne le détail des interventions réalisées sur le réseau d'assainissement pour l'exercice 2015.

**Pour l'année 2016**, le taux de curage du linéaire total de réseau, que l'on considère de 165 km (on ne prend pas en compte le refoulement), est d'environ **2.4 %** (soit 3.7 km de réseau). Pour rappel, ce taux de curage était de 1 % en 2015.

## 2 - Amélioration du fonctionnement & entretien des STEPs

### 1) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP d'ASSON (régie)

<i>Travaux et entretiens effectués sur la STEP d'Asson</i>				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
/	Asson	/	/	/
/		/	/	/

Sur l'année 2016, aucunes dépenses concernant les opérations de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique (réalisées par des tiers) n'ont été réalisées sur la STEP d'Asson. Seuls l'entretien courant et la maintenance préventive (vidange et contrôles des ouvrages électro mécaniques) ont été réalisés par les agents du SEAPAN.

## 2) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BALIROS (régie)

<i>Travaux et entretiens effectués sur la STEP de Baliros</i>				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
01/03/2016	Baliros	SERINOL	Achat roulement tamis	136
02/03/2016		DA PROCESS	Modification automatisme lavage tamis	260
02/05/2016		LOUBSENS	Remise en état (bobinage + roulement) moteur aération	659
30/11/2015		OUBSENS	Remplacement coulisseau PR entrée STEP	218,56

Sur l'année 2016, les dépenses concernant les opérations de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique de la STEP de Baliros (réalisées par des tiers), se sont élevées à **1 274 € HT**.

## 3) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BÉNÉJACQ (régie)

<i>Travaux et entretiens effectués sur la STEP de Bénéjacq</i>				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
10/01/2016	Bénéjacq	LOUBSENS	Remplacement pompe eaux claires arrosage clarif	250
25/01/2016		LOUBSENS	Réparation pompe PR entrée STEP (cable + garniture)	936,55
25/04/2016		LOUBSENS	Achat griffe pour pompe PR entrée STEP	313
19/09/2016		SEIHE	Intervention / démarreur moteur aération	105

Sur l'année 2016, les dépenses concernant les opérations de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique de la STEP de Bénéjacq (réalisées par des tiers), se sont élevées à **1 605 € HT**.

#### 4) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP d'ASSAT (régie):

<i>Travaux et entretiens effectués sur la STEP d'Assat</i>				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
/	/	/	/	/

Sur l'année 2016, aucunes dépenses concernant les opérations de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique (réalisées par des tiers) n'ont été réalisées sur la STEP d'Assat ce qui est tout à fait normal car c'est un ouvrage totalement neuf. Seuls l'entretien courant et la maintenance préventive (vidange et contrôles des ouvrages électro mécaniques) ont été réalisés par les agents du SEAPAN.

#### 5) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BAUDREIX (régie)

<i>Travaux et entretiens effectués sur la STEP de Baudreix</i>				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
05/02/2016	Baudreix	LOUBSENS	Vidange et Révision surpresseurs Baudreix + Bordes	351,00 €
20/02/2016		LOUBSENS	Remise en état motoréducteur (roulements) vis convoyeuse boues	541,00 €
22/03/2016		LOUBSENS	Remise en place et étanchéité bague compacteur	303,00 €
25/03/2016		SEIHE	Débitmètre neuf en entrée de STEP Baudreix	2 380,00 €
01/06/2016		SEIHE	Electrovanne Baudreix	130,00 €
08/11/2016		SEIHE	Intervention sur compacteur	111,00 €
08/11/2016		LOUBSENS	Réparation motoréducteur compacteur	425,00 €

Sur l'année 2016, les dépenses concernant les opérations de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique de la STEP de Baudreix (réalisées par des tiers), se sont élevées à **4 241 € HT**.

## 6) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de MONTAUT (régie)

<i>Travaux et entretiens effectués sur la STEP de Montaut</i>				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
31/03/2016	Montaut	SEIHE	Contrôle électrique surpresseurs du BA	195

Sur l'année 2016, les dépenses concernant les opérations de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique de la STEP de Montaut (réalisées par des tiers), se sont élevées à **195 € HT**.

### **3 - Contrôle des rejets non domestiques dans les réseaux d'assainissement**

L'année 2014, 2015 et 2016 ont été marquées par la signature des fiches de prescriptions, des autorisations et des conventions de déversement des établissements concernés suite à l'étape de visites aux établissements recensés sur le territoire du Syndicat réalisée en 2013. Sur le territoire du SEAPaN 91 établissements sont concernés dont 3 industriels (S.A. Laguilhon, SODEXO et TURBOMECA).

Le tableau présenté en Annexe 6 répertorie ces établissements concernés ainsi que le type de document auquel ils sont assujettis.

NB : les fiches de prescriptions concernent les établissements dont l'activité est assimilées domestique au sens de la loi Warsmann II et figure dans l'Annexe I de l'Arrêté du 21 décembre 200

## **VII/ OBJECTIFS DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2017**

Il s'agit des objectifs mis en œuvre par le Syndicat pour améliorer le fonctionnement du système d'assainissement. Les objectifs se déclinent autour de 3 axes :

### **1 - Travaux et contrôles**

- ⇒ Poursuite de la construction, de l'extension, du renouvellement et de la réhabilitation des réseaux d'assainissement (Baudreix, Angaïs, Asson etc...).
- ⇒ Mise en place d'une base de données sur les réseaux dans les secteurs où des données sont manquantes ou douteuses, ce qui permettra d'optimiser la connaissance du territoire et des abonnés, mais aussi de répondre plus rapidement aux attentes des usagers.
- ⇒ Suivi des travaux d'extension de la STEP de Baudreix (10 000 EH à 20 000 EH).
- ⇒ Transformation de la STEP de Bénéjacq en poste de refoulement vers la STEP de Baudreix et création du refoulement en parallèle

### **2 - Études et prospectives**

- ⇒ Optimisation du fonctionnement des stations d'épuration.
- ⇒ Diagnostic permanent du réseau d'assainissement.
- ⇒ Extension de la STEP d'Asson (1 000 EH à 2 000 EH) : maîtrise d'œuvre

### **3 - Fonctionnement du service**

- ⇒ Augmenter les actions de prévention (document unique d'évaluation des risques).
- ⇒ Optimisation de l'exploitation des STEPs, rendue possible grâce à la régie.
- ⇒ Communication : actualisation du site internet du SEAPaN [www.seapan.fr](http://www.seapan.fr)

## ANNEXES

Annexe 1 : Avis sur documents d'urbanisme .....	47
Annexe 2 : Détail des interventions sur le réseau effectuées en 2016 .....	48
Annexe 3 : État d'avancement de la programmation des travaux 2016 .....	51
Annexe 4 : Programmation 2012-2018 des travaux sur le réseau d'assainissement .....	52
Annexe 5 : Liste des postes de relevage sur le territoire du SEAPaN .....	53
Annexe 6 : Listing des établissements assimilés domestiques et non domestiques .....	54
Annexe 7 : Synthèse des données d'exploitation des STEPs .....	56
Annexe 8 : Indicateurs de performance .....	62
Annexe 9 : Lettre d'information aux abonnés 2016 .....	64
Annexe 10 : Facture par commune .....	66

**Annexe 1 : Avis sur documents d'urbanisme**

Communes	Contrôles de raccordement 2016		Dossiers d'urbanisme 2016 (CU, PC, PA, DP)			
	Neuf	Vente	CU	PC	DP	PA
<i>Angais</i>	3	7	10	5	1	2
<i>Arbéost</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Arros-de-Nay</i>	-	4	9	5	3	-
<i>Arthez d'Asson</i>	-	-	3	3	1	-
<i>Assat</i>	1	2	-	4	1	1
<i>Asson</i>	2	14	9	9	9	-
<i>Balios</i>	3	-	5	5	-	-
<i>Baudreix</i>	4	1	3	6	2	-
<i>Bénéjacq</i>	12	19	11	13	14	5
<i>Beuste</i>	-	-	3	9	-	-
<i>Boeil-Bezing</i>	2	6	6	22	3	-
<i>Bordères</i>	-	-	3	9	-	-
<i>Bordes</i>	13	21	5	12	9	4
<i>Bourdettes</i>	3	3	1	-	2	1
<i>Bruges-Capbis-Mifaget</i>	-	3	5	1	2	-
<i>Coarraze</i>	3	14	17	13	-	-
<i>Ferrières</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Haut-de-Bosdarros</i>	-	-	-	3	-	-
<i>Igon</i>	7	4	6	7	3	-
<i>Lagos</i>	-	-	5	2	1	-
<i>Lestelle Bétharram</i>	-	-	1	1	-	-
<i>Mirepeix</i>	2	8	3	8	-	-
<i>Montaut</i>	59	1	12	10	2	-
<i>Nay</i>	5	25	6	13	3	-
<i>Pardies Piétat</i>	-	3	1	1	-	1
<i>Saint Abit</i>	-	4	5	-	-	-
<i>Saint Vincent</i>	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>119</b>	<b>139</b>	<b>129</b>	<b>161</b>	<b>56</b>	<b>14</b>
			<b>360</b>			

Avec :

CU : Certificat d'urbanisme  
 PC : Permis de construire  
 PA : Permis d'aménager  
 DP : Déclaration de travaux



## Annexe 2 : Détail des interventions sur le réseau effectuées en 2016

date	lieu intervention	nature	type intervention	linéaire (en ml)	ITV	volume évacués (en m3)	site de traitement	N° BSDI
05/01/2016	Asson	step	pompage récupérateur à écumes					
05/01/2016	Asson	curage PR	curage PR			1,76	Labat - Aire sur l'Adour	2759
05/01/2016	Bruges	curage PR	curage PR					
18/01/2016	Nay	curage réseau	rue Notre Dame	75,80				
20/01/2016	Nay	ITV	rue Notre Dame		75,80			
21/01/2016	Bordes	débouchage brt asst	impasse de la République - urgence					
21/01/2016	Bordes	curage réseau	impasse de la République - urgence					
22/01/2016	Bordes	step	pompage des graisses			1,5	Labat - Aire sur l'Adour	2883
25/01/2016	Baliros	step	pompage REC - dépotage sur site					
27/01/2016	Bénéjacq	curage réseau	Rue Henri IV	700,00				
16/02/2016	Bordes	Step	pompage des graisses			2,78	Labat	2889
02/03/2016	Igon	curage PR	PR Hourcq			2,420	Labat	2891
02/03/2016	Igon	curage PR	PR Capbat					
02/03/2016	Igon	curage PR	PR Lavoisier					
02/03/2016	Igon	curage PR	PR Isarce					
02/03/2016	Nay	curage PR	PR Canal					
03/03/2016	Bénéjacq	step	pompage des graisses			3,540	Labat	2893
24/03/2016	Bordes	step	pompage des graisses			2,3	Labat	2899
04/04/2016	Asson	curage réseau	divers secteurs	571,75		3,040	Labat	2453
05/04/2016	Nay	curage PR	PR Saint Roch					
05/04/2016	Bourdettes	curage PR	PR Textile					
05/04/2016	Bourdettes	curage PR	PR Andars					
05/04/2016	Mirepeix	curage PR	PR Estibette					
07/04/2016	Bénéjacq	curage PR	PR Super U			5,320	Labat	2454
07/04/2016	Bénéjacq	curage PR	PR Lanots					
07/04/2016	Bénéjacq	curage PR	PR Moulin					
07/04/2016	Bénéjacq	curage PR	PR Henri IV					
07/04/2016	Coarraze	curage PR	PR Montjoye					
07/04/2016	Bénéjacq	curage PR	PR Artigues					
07/04/2016	Bordes	curage PR	PR entrée step de Bordes					
07/04/2016	Coarraze	débouchage	débouchage brt asst 15 rue du Gabizos					
08/04/2016	Bordes	curage PR	PR les granges			5,740	Labat	2455
08/04/2016	Baliros	curage poste pression	curage poste pression 1 et 2					
08/04/2016	Baliros	DO	débouchage déversoir d'orage	3,00				
11/04/2016	Asson et Arros de Nay	ITV	différents secteurs		743,85			
11/04/2016	Pardies-Piétat	curage PR	PR stade					
11/04/2016	Arros de Nay	curage PR	PR Vignes					
11/04/2016	Bourdettes	curage PR	PR le Moulin					
11/04/2016	Montaut	curage PR	PR Betharram					
11/04/2016	Montaut	curage PR	PR Lanne de Haut					
11/04/2016	Montaut	curage PR	PR Arribe					
11/04/2016	Montaut	curage PR	PR Agrillou					
11/04/2016	Montaut	curage PR	PR Mourles					
12/04/2016	Baudreix	curage PR	PR Okiri					
12/04/2016	Baudreix	curage PR	PR Chataigneraie					
12/04/2016	Bordes	débouchage réseau	débouchage + curage rue Maryse Bastié	100,00				

28/04/2016	Arros de Nay	ITV	complément du 11/04/2016		184,15						
03/05/2016	Baliros	Pompage REC	dépotage sur site								
04/05/2016	Bordes	Curage PR	PR Clément Ader			3,940	Labat à Aire	2767			
04/05/2016	Bordes	Curage PR	PR Cabaliros								
04/05/2016	Bordes	Curage PR	PR les granges								
04/05/2016	Baliros	Curage PR	PR entrée step								
04/05/2016	Saint-Abit	Curage PR	PR Saint-Abit								
04/05/2016	Coarrazze	Curage PR	PR Pont du Lagon								
18/05/2016	Asson	Curage réseau	Rue Carrère Longue	400,00							
08/06/2016	Asson	débouchage réseau	13 rue des Pyrénées (urgence)	40,00							
10/06/2016	Bénéjacq	débouchage réseau	chemin des Cantanes (urgence)	90,00							
16/06/2016	Asson	Step	pompage récupérateur à écumes et dégazeur					dépotage sur site			
16/06/2016	Bordes	Step	Pompage des graisses			4,960	Labat	2471			
16/06/2016	Bénéjacq	Step	Pompage des graisses								
08/07/2016	Bordes	Step	curage PR entrée step (graisses)			3,840	Labat	2476			
25/07/2016	Asson	Step	pompage récupérateur à écumes					Dépotage sur site			
16/08/2016	Pardies-Piétat	ITV	ITV réseau EU		71,85						
19/09/2016	Bordes	step	curage PR entrée step (graisses)			5,58	Labat	2495			
19/09/2016	Bénéjacq	step	pompage des graisses								
20/09/2016	Bénéjacq	step	pompage des graisses (suite du 19/09/16)			5,74	Labat	2496			
20/09/2016	Bénéjacq	step	curage PR entrée step								
20/09/2016	Asson	step	curage Pr entrée step								
20/09/2016	Bénéjacq	branchement bouché	débouchage branchement 7 lot des Pyrénées	50,00							
26/09/2016	Bénéjacq	curage réseau	chemin des Cantanes	630,00		5,06	Labat	2772			
26/09/2016	Coarrazze	curage réseau	rue de la Résistance	500,00							
27/09/2016	Coarrazze	curage réseau	rue de la Résistance	300,00							
27/09/2016	Coarrazze	curage PR	PR Montjoie								
27/09/2016	Igon	curage PR	PR Hourcq								
27/09/2016	Igon	curage PR	PR Lavoir								
27/09/2016	Igon	curage PR	PR Capbat								
27/09/2016	Igon	curage PR	PR Lot Isarce								
27/09/2016	Bourdettes	curage PR	PR Textile								
28/09/2016	Bourdettes	curage PR	PR rue du Moulin								
28/09/2016	Bourdettes	curage PR	PR Lot Andars								
28/09/2016	Coarrazze	curage PR	PR Pont du Lagon								
28/09/2016	Coarrazze	ITV	ITV rue de la Résistance / Bourg		619,85						
30/09/2016	Pardies-Piétat	ITV	ITV réseau EU		73,40						

13/10/2016	Bénéjacq	curage PR	PR Montplaisir			5,420	Labat	2402
13/10/2016	Bénéjacq	curage PR	PR Espace Pyrénées Super U					
13/10/2016	Bénéjacq	curage PR	PR moulin chemin Barcanous					
13/10/2016	Bénéjacq	curage PR	PR Artigues					
13/10/2016	Mirepeix	curage PR	PR Pyrène					
13/10/2016	Nay	curage PR	PR Saint-Roch					
13/10/2016	Coarrazze	curage réseau	rue Francis Jammes	40,00				
13/10/2016	Coarrazze	débouchage	débouchage brt asst 4 rue Francis Jammes	25,00				
13/10/2016	Bénéjacq	step	pompagement dessableur					
14/10/2016	Bordes	curage PR	PR Clément Ader					
14/10/2016	Baudreix	curage PR	PR La Chataigneraie					
14/10/2016	Bordes	curage PR	PR Lot les Prairies					
14/10/2016	Bordes	débouchage	débouchage réseau en face de Turboméca	10,00				
24/10/2016	Bordes	curage PR	PR entrée step Bordes-Assat					
24/10/2016	Montaut	curage PR	PR route de Saint-Vincent					
24/10/2016	Montaut	curage PR	PR Mourles					
24/10/2016	Montaut	curage PR	PR Aiguillous					
24/10/2016	Boeil-Bezing	curage réseau	Rue du Bois	100,00				
22/11/2016	Bruges	step	curage PR entrée step de Bruges			3,220	Labat	2776
22/11/2016	Montaut	curage PR	PR Bétharram					
22/11/2016	Montaut	curage PR	PR Lanne de Haut					
22/11/2016	Montaut	step	curage PR entrée step de Montaut					
22/11/2016	Bordes	curage PR	PR les granges					
22/11/2016	Bordes	curage PR	PR Lot Cabaliros					
28/11/2016	Bordes	step	curage PR entrée step de Bordes			3,340	Labat	2778
28/11/2016	Baudreix	curage PR	PR Okiri					
28/11/2016	Bénéjacq	step	pompagement des graisses					
28/11/2016	Igon	réseau	débouchage réseau avenue du Pic du Midi	35,00				
29/11/2016	Arros-Nay	curage PR	PR les vignes			1,920	Labat	2780
29/11/2016	Saint-Abit	curage PR	PR Saint-Abit					
29/11/2016	Pardies-Piétat	curage PR	PR stade					
29/11/2016	Baliros	curage PR	Poste pression					
29/12/2016	Asson	step	Pompagement récupérateur à écumes			0,000	dépotage sur site	
29/12/2016	Bordes	step	curage PR entrée step de Bordes			4,020	Labat	2785
29/12/2016	Bordes	curage	Rue des frères Wright (2 branchements EU)	40,00				
<b>TOTAL</b>	/	/		<b>3710,55</b>	<b>1768,90</b>	<b>80,44</b>	/	/

Pour l'année 2016, le taux de curage du linéaire total de réseau, que l'on considère de 165 km (on ne prend pas en compte le refoulement), est d'environ 2.4 % (soit 3.7 km de réseau). Pour rappel, ce taux de curage était de 1 % en 2015.

### Annexe 3 : Etat d'avancement de la programmation des travaux 2016

Intitulé du projet	Communes	Etudes/travaux	Etat d'avancement
Extension STEP ASSAT (15 000 EH)	ASSAT	SOGEA	Terminé en juin 2016
Extension STEP BAUDREIX (20 000 EH)	Baudreix	MOE (Merlin)	Marché notifié
Réhabilitation réseau d'assainissement, mise en conformité ERU (tranche 2) – Asson – PR Marency et rue Carrère Longue + rue Aubisque	Asson	CEGETP/SUBTERRA	Terminé en mars 2017
Restructuration du réseau de Nay – Mise en conformité ERU	Nay	SNATP/CEGTP	Terminé Décembre 2016
Réhabilitation Zone Clément Ader – branchements particuliers	Assat	CEGETP	Terminé en 2016
Extension sur diverses communes (Nay, Arros de Nay, Bénéjacq)	Divers	CEGETP/SNATP	En cours
Transfert STEP Bénéjacq vers STEP de Baudreix	Bénéjacq	SNATP/SEIHE	En cours
Création branchements nouveaux abonnés	SEAPaN	CEGTP/BSTP/SNATP	75 branchements

## Annexe 4 : Programmation 2012-2018 des travaux sur le réseau d'assainissement

### Programme de travaux du SAPAN sur la période 2012 - 2018

Nature du projet	Objectif des travaux	Année de réalisation	Coût estimatif des travaux	Aides potentielles Conseil Général	Aides potentielles Agence de l'Eau
Création du réseau de collecte de Montaut <i>TF et TC1 (déjà financé par AEAG)</i>		2012-2013	2 767 220 €	25% soit 691 805€	606 922 €
Création de la STEP de collecte de Montaut <i>(déjà financé par AEAG)</i>		2012-2013	1 105 450 €	25% soit 276 363€	360 711 €
Dernière tranche de restructuration du réseau de Nay <i>(déjà financé par AEAG)</i>	Mise en conformité ERU	2014	1 055 000 €	25% soit 263 750€	276 320 €
Dernière tranche de création du réseau de collecte de Montaut <i>(déjà financé par AEAG)</i>		2014	1 172 940 €	25% soit 293 235€	425 910 €
	<b>Coût réel des travaux</b>	<b>2012-2014</b>	<b>6 100 610 €</b>	<b>1 525 153 € soit 25 %</b>	<b>1 669 863 € soit 27,4 %</b>
Réhabilitation de l'ANC du site touristique de Notre Dame à Parides Piétat (32 EH)	ANC	2014	50 000 €	15% 7 500 €	25% soit 12 500€
Abandon de la station d'épuration de clément Ader à Assat (démelement et restructuration du réseau)	DCE - PAOT unité gave de Pau - diminuer la pression domestique sur le Lagoin	2013	382 000 €	15% soit 54 000€	50% soit 180 000€
Réhabilitation du réseau sur Asson (tranche 1)	Mise en conformité ERU	2014	525 000 €	15% soit 75 000€	50% soit 250 000€
Extension de la station d'épuration de Bordes (+ 10 000 EH)	PAOT unité gave de Pau - diminuer la pression domestique sur le Lagoin	2014-2015	3 200 000 €	15% soit 525 000€	34% soit 1 088 000€
Réhabilitation du réseau sur Asson Tranche 2	Mise en conformité ERU	2016	530 000 €	15% soit 79 500€	50% soit 227 000€
Extension de la station d'épuration de Baudreix (+ 10 000 EH)	PAOT unité gave de Pau - diminuer la pression domestique sur le Lagoin	2016	2 800 000 €	15% soit 420 000€	33% soit 924 000€
Extensions de collecte	faire face à la forte pression foncière	2013-2016	300 000 €	15% soit 60 000€	25% soit 75 000€
	<b>Coût estimatif des travaux</b>	<b>2013-2016</b>	<b>7 787 000 €</b>	<b>1 221 000 € soit 15,7 %</b>	<b>2 756 500 € soit 35,4 %</b>
Extension de la station d'épuration d'Asson	Mise en conformité ERU	2017	470 000 €		50% soit 235000€
Abandon de la station d'épuration de Bénéjacq et création d'un refoulement jusqu'à la STEP de Baudreix	DCE - PAOT unité gave de Pau - diminuer la pression domestique sur le Lagoin	2017	1 050 000 €		50% soit 525 000€
Restructuration du réseau de collecte de Baudreix.		2017	1 240 000 €		25% soit 310 000€
Restructuration réseau de Bénéjacq (réhabilitation)		2018	600 000 €		25% soit 150 000€
Refoulement des effluents de Beuste Lagos et Bordères vers le système d'assainissement de Bordes	DCE - PAOT unité gave de Pau - diminuer la pression domestique sur le Lagoin + Captage Grenelle de Bordes	2018	800 000 €		40% soit 320 000€
Création du réseau de collecte de Beuste (230 raccordements)		2018	2 000 000 €		40% soit 800 000€
Création du réseau de collecte de Lagos (210 raccordements)	DCE - PAOT unité gave de Pau - diminuer la pression domestique sur le Lagoin + Captage Grenelle Bordes	2019	-		-
Création du réseau de collecte de Bordères (230 raccordements)		2020	-		-
Extensions de collecte	faire face à la forte pression foncière	2016-2018	200 000 €		25% soit 50 000€
	<b>Coût total estimatif des travaux</b>	<b>2016-2018</b>	<b>6 360 000 €</b>		<b>2 340 000 € soit 36,8 %</b>
	<b>Coût global des travaux projetés pendant le contrat</b>	<b>2013-2018</b>	<b>14 147 000 €</b>	<b>1 221 000 € soit 8,6%</b>	<b>5 096 500 € soit 36,0 %</b>
	<b>Coût global des travaux projetés</b>	<b>2012-2018</b>	<b>20 247 610 €</b>	<b>2 746 153 € soit 13,6 %</b>	<b>6 766 363 € soit 33,4 %</b>

Programmation 2012 du CG 64

Période du contrat territorial CG 2013-

2018 fin X programme

\* : Au-delà de 2016, absence de lisibilité concernant les aides du Conseil Général 64

## Annexe 5 : Liste des postes de relevage sur le territoire du SEAPaN

Nom du poste de relevage	Communes	Conso 2013 <sup>2</sup> (kWh/an)	Conso 2014 <sup>2</sup> (kWh/an)	Conso 2015 <sup>2</sup> (kWh/an)	Conso 2016 <sup>2</sup> (kWh/an)
PR LES VIGNES	ARROS-NAY	196	130	113	140
PR LOT. LE VERGER	ARROS-NAY	281	307	201	240
PR ZONE CLÉMENT ADER	ASSAT	Pas de données	6 557	6930	7929
PR DE BIE	ASSON	135	155	237	1335
PR DE MARANCY	ASSON	Pas de données	7 365	6009	5035
PR STADE (BALIROS 1)	BALIROS	117	136	104	132
PR BALIROS (à côté de PMC) (BALIROS 2)	BALIROS	1 436	1 367	673	830
PR BALIROS PRESSION	BALIROS	Pas de conso électrique			
PR O'KIRI	BAUDREIX	Conso incluse avec STEP Baudreix			
PR LOT. LA CHATAIGNERAIE	BAUDREIX	Pas de données – Lotissement privé			
PR BENEJACQ PAE	BENEJACQ	4 140	3 307	2 865	3919
PR HENRI IV (DO)	BENEJACQ	1 751	1 781	1 056	1000
PR ESPACE DES PYRENEES (SUPER U)	BENEJACQ	65 360	459	- 99 539	530
PR RUE DU MOULIN	BENEJACQ	1 173	1 321	829	908
PR DES ARTIGUES	BENEJACQ	13 994	15 150	5 876	12379
PR VIOLETTES	BENEJACQ	602	508	452	486
PR LOT. LES LANOTS	BENEJACQ	Pas de données – Lotissement privé			
PR LES GRANGES	BORDES	14 206	26 289	14 518	16906
PR LOT. PIC D'ORHY	BORDES	Pas de données – Lotissement privé			
PR LOT. ANDARS	BOURDETTES	Pas de données – Lotissement Privé			
PR TEXTILE	BOURDETTES	3 159	3 677	2 741	3039
PR VILLAGE	BOURDETTES	8 622	7 481	6 823	6604
PR PONT DU LAGOIN	COARRAZE	7 422	5 969	3 983	6034
PR LA MONTJOIE	COARRAZE	1 665	1 511	1 765	456
PR HOURCQ	IGON	2 538	3 132	3 715	3998
PR LAVOIR	IGON	1 774	2 356	1 966	2900
PR CAPBAT	IGON	623	1 110	912	1300
PR LOT. ISARCE	IGON	111	857	763	1250
PR LOT. PYRENE	MIREPEIX	223	185	129	142
PR LOT. ESTIBETTE	MIREPEIX	Pas de données – Lotissement privé			
PR 01 LES AIGUILLOUS	MONTAUT	Pas de données	- 780	2 691	2542
PR 02 BETHARRAM	MONTAUT	Pas de données	4 137	- 2 877	1696
PR 03 LANNE DE HAUT	MONTAUT	Pas de données - Mise en service trop récente			
PR 04 RTE DE ST VINCENT	MONTAUT	Pas de données	3 902	- 2 136	- 157
PR 05 LE MOURLE	MONTAUT	Pas de données	8 553	- 8 122	435
PR RUE DU CANAL	NAY	7 575	5 560	346	1662
PR SAINT ROCH	NAY	3 503	7 572	7 097	6272
PR PARDIES PIETAT	PARDIES PIETAT	3 307	3 927	1 712	2365
PR SAINT ABIT	SAINT ABIT	1 064	1 695	1186	1224
PR BRUGES	BRUGES	/	/	/	2781
<b>TOTAL</b>	<b>41</b>	<b>148 102</b>	<b>125 676</b>	<b>78 117</b>	<b>96 884</b>

<sup>2</sup> Consommations issues des relevés EDF

**Annexe 6 : Listing des établissements assimilés domestiques et non domestiques**

Enseigne	Adresse	Code Postal	Commune	Code NAF	Activité Réelle exercée	Prétraitement existant	Si non, équipement	Remarques	Réseau ?	Document
LA ROSE GOURMANDE	PLACE DU PIC DU MIDI D'OSSAU	64800	ARROS DE NAY	1071C	BOULANGERIE, PATISSERIE ARTISANALE, FABRICATION ET VENTE.	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
SERVICES MOTO ET COMPETITION	PARC D'ACTIVITES CLEMENT ADER	64510	ASSAT	3312Z	ENTRETIEN ET REPARATION DE TOUS VEHICULES MOTORISES	/	OUI	CUVE RETENTION PEHD	OUI	AUTORISATION
SARL TRANSPORTS ESTRADE ET FILS	PARC D'ACTIVITES CLEMENT ADER	64510	ASSAT	4942Z	TRANSPORTS ROUTIERS.	/	OUI	/	OUI	AUTORISATION
LA CABANE A PIZZA	6 CHEMIN DE LITOR	64800	ASSON	5610C	FABRICATION ET VENTE DE PIZZAS ET BOISSONS.	NON	NON	Activité peu importante	OUI	PRESCRIPTIONS
CHEZ NATI	3 ROUTE DE LOURDES	64800	ASSON	4711B	RESTAURANT, SALON DE THÉ, PLATS À EMPORTER.	NON	NON	Activité peu importante	OUI	PRESCRIPTIONS
STATION TOTAL - BAR TABAC	65 ROUTE DE L'AUBISQUE	64800	ASSON	5630Z	BAR, TABAC, SQUASH, STATION-SERVICE.	NON	OUI	Bar/tabac/station essence	OUI	AUTORISATION
O PALAIS GOURMAND	3 RUE DU GABIZOS	64800	ASSON	1071C	BOULANGERIE, PÂTISSERIE	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
O' KIRI	AVENUE DU LAC	64800	BAUDREIX	5530Z	CAMPING, CARAVANING, GITES, BAR ET RESTAURANT.	OUI (bac à graisses)	NON	/	OUI	AUTORISATION
LHOMY BOUCHERIE CHARCUTERIE	30 RUE DU TOURMALET	64800	BENEJACQ	4722Z	BOUCHERIE, CHARCUTERIE, TRAITEUR.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
LE TIRANT D'EAU	16 PLACE DE LA FONTAINE	64800	BENEJACQ	5610A	DÉBIT DE BOISSONS, BAR, CAFÉ, RESTAURANT	NON	OUI	Huiles usagées et épluchures	OUI	PRESCRIPTIONS
BOULANGERIE CAMGUILHEM	16 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	4724Z	BOULANGERIE, PÂTISSERIE	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
SARL AUBIES TROUILH	47 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	1013B	SALAISSONNIER, CHARCUTIER, ABATTEUR, BOUCHERIE, VOLAILLER, CONSERVES.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
MAISON BORDENAVE	50 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	1013B	CHARCUTIER, TRAITEUR.	OUI (2 bacs dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CHARCUTERIE MILLET	2 IMPASSE DES BRUYERES	64800	BENEJACQ	1013B	CHARCUTERIE, TRAITEUR, PLATS A EMPORTER.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CHARCUTERIE ABADIE	1 RUE VICTOR HUGO	64800	BENEJACQ	1013B	CHARCUTERIE, TRAITEUR.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
S.A.S LAGUILHON	177 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	1013A	FABRICATION ET VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL DE CONFITS DE VOLAILLES GRASSES ET DE LEURS ABATS. FABRICATION DE CONSERVES	A faire	OUI	/	OUI	AUTORISATION + CONVENTION
SARL PYRETRANS	9 IMPASSE DU PRE DU ROY	64800	BENEJACQ	4941A	TRANSPORT TERRESTRE DE MARCHANDISES ET DE MATIERES DANGEREUSES	/	OUI	/	OUI	AUTORISATION
BOUCHERIE CHARCUTERIE LACOSTE	13 RUE PASTEUR	64800	BENEJACQ	1013B	BOUCHER, CHARCUTIER, VENTE DE PLATS PRÉPARÉS, TRAITEUR.	OUI	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
MCDONALD'S	132 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	5610C	RESTAURATION A SERVICE RAPIDE.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	AUTORISATION
SUPER U	132 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	4711D	EXPLOITATION D'UN SUPERMARCHÉ, STATION-SERVICE.	OUI	NON	/	OUI	AUTORISATION
SALAISSONS DU BEARN	14 RUE HENRI IV	64510	BOEIL BEZING	1013A	CONSERVEUR, SALAISSONNIER.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CAFE DU CENTRE	2 RUE DES PYRENEES	64510	BOEIL BEZING	5630Z	CAFÉ, DÉBIT DE TABAC	NON	NON	Bar et dépôt de pain pas de	OUI	SANS OBJET
AU BON ACCUEIL	8 RUE HENRI IV	64510	BOEIL BEZING	5510Z	HÔTEL, RESTAURANT	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
GARAGE MENDES AUTO PRIMO	1 RUE DU PIC DU MIDI	64510	BOEIL BEZING	4520A	MÉCANIQUE AUTOMOBILE, CARROSSERIE, PEINTURE.	OUI (cuve stockage)	OUI SPH	/	OUI	AUTORISATION
CHEZ FRANCOISE ET PIERRE	47 RUE DU BOIS	64510	BORDES	5610A	RESTAURANT.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
PIZZA ENO	37 PARC D'ACTIVITÉS CLEMENT ADER	64510	BORDES	5610C	FABRICATION DE PIZZAS, RESTAURATION RAPIDE À EMPORTER	NON	NON	PC en cours	EN COURS	PRESCRIPTIONS
SPID LAVAGE	PARC D'ACTIVITES CLEMENT ADER	64510	BORDES	4520A	STATION DE LAVAGE DE VÉHICULES	OUI (SPH)	A réhabiliter	PC en cours	EN COURS	AUTORISATION
GARAGE FOURAA	PARC D'ACTIVITES CLEMENT ADER	64510	BORDES	4511Z	GARAGE AUTOMOBILE, RÉPARATION ET VENTE DE VOITURES NEUVES ET D'OCCASION	NON	NON	Point de vente automobile	OUI	AUTORISATION
BISTROT SAINT GEORGES	ZONE ARTISANALE CLEMENT ADER	64510	BORDES	5610A	BRASSERIE, RESTAURANT	NON	OUI (bac dégraisseur)	/	OUI	PRESCRIPTIONS
SARL MARRACQ	25 AVENUE JOSEPH SZYDLOWSKI	64510	BORDES	1013B	CHARCUTERIE.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
AU DELICE DU BEARN	30 AVENUE JOSEPH SZYDLOWSKI	64510	BORDES	4722Z	BOUCHERIE, CHARCUTERIE, FABRICATION DE PLATS CUISINES A EMPORTER,	NON	OUI	ACTIVITE RECENTE	OUI	PRESCRIPTIONS
LE FOURNIL	21 ROUTE DE LOURDES	64510	BORDES	1071C	BOULANGERIE, PÂTISSERIE	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
LES DELICES DE BORDES	2 IMPASSE BELLEVUE	64510	BORDES	1071C	BOULANGERIE, PATISSERIE	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
AU FOUR ET AU MOULIN	9 RUE DE LOURDES	64510	BORDES	1071C	BOULANGERIE, PATISSERIE	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
LOC' VAISSELLE 64	ZONE ARTISANALE DE SAMADET	64800	BOURDETTES	7729Z	LOCATION ET VENTE DE VAISSELLE	/	/	/		PRESCRIPTIONS
PIZZA MONA	RUE DES EBENISTES	64800	COARRAZE	5610C	PRÉPARATION DE PLATS CUISINÉS À EMPORTER, RESTAURATION SUR PLACE.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CALAGE ET ENTRETIEN DE MOBILHOME GA	9 RUE CHARLES PEGUY	64800	COARRAZE	4520B	ENTRETIEN DE MOBILHOME, CARROSSERIE, TOLERIE, REPARATION DE VEHICULES AUTOMOBILES	/	/	/	OUI	AUTORISATION
AU PAIN D'ANTAN	54 RUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	1071C	BOULANGERIE, PATISSERIE	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
MAXI-DELICES	GALERIE MARCHANDE	64800	COARRAZE	1071C	BOULANGERIE, PÂTISSERIE	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
SARL PYRENEES GOURMANDES	PARC D'ACTIVITES MONPLAISIR	64800	COARRAZE	4729Z	CHARCUTERIE.	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
	2 RUE DES PYRENEES	64800	COARRAZE	4781Z	BOUCHERIE, CHARCUTERIE	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CHEZ MONIQUE	49 AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	5630Z	CAFÉ RESTAURANT	NON	NON	Bar	OUI	PRESCRIPTIONS
LE BIENVENU	AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	5610A	BAR, PIZZERIA, RESTAURANT, SALON DE THE, VENTE DE PLATS À EMPORTER.	NON	OUI (bac dégraisseur)	/	OUI	AUTORISATION
	3 RUE MADAME DE MIOSSENS	64800	COARRAZE	1071C	BOULANGERIE, VIENNOISERIE.	NON	NON	/	OUI	SANS OBJET
CHARCUTERIE JUNQUA	6 RUE DE MIOSSENS	64800	COARRAZE	1013B	FABRICATION ET VENTE DE CHARCUTERIE.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
SARL AD SERVICES AUTO	RUE CHARLES PEGUY	64800	COARRAZE	4511Z	VENTE DE VÉHICULES NEUFS ET D'OCCASIONS, RÉPARATION	OUI (cuve stockage)	SPH à équiper	/	OUI	AUTORISATION
SALAISSONS ARTISANALES THIERRY PARDON	43 AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	1013A	ACTIVITE ARTISANALE DE SALAISSON DE JAMBONS, FABRICATION DE CHARCUTERIE ET DE CONSERVES	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
GARAGE CITROËN	17 AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	4511Z	VENTE, LOCATION, ENTRETIEN, RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES.	OUI (cuve stockage)	NON	/	OUI	AUTORISATION
PEUGEOT TALBOT	23 AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	4511Z	GARAGE, RÉPARATION ET VENTE D'AUTOS, MOTOS, CYCLES	OUI	NON	/	OUI	AUTORISATION
LOCABLANC	CHEMIN MONPLAISIR	64800	COARRAZE	9601B	BLANCHISSERIE POUR PROFESSIONNELS.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
GARAGE ALBUQUERQUE	2 RUE CHARLES PEGUY	64800	COARRAZE	4520A	ENTRETIEN ET RÉPARATION DE TOUS VÉHICULES MOTORISÉS	NON	NON	Cessation activité en 2014	OUI	SANS OBJET
LIDL		64800	MIREPEIX	4711D	EXPLOITATION D'UN SUPERMARCHÉ ALIMENTAIRE, STATION-SERVICE	NON	NON	/	OUI	SANS OBJET
DUPOUX SALAISSONS	ZONE ARTISANALE DU POUS	64800	COARRAZE	1013A	FABRICATION DE CHARCUTERIE ET DE CONSERVES DE VIANDE	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
INTERMARCHÉ	AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	4711D	SUPERMARCHÉ, STATION-SERVICE	OUI	A REMETTRE AUX NORMES	Station-service + station de lavage	OUI	AUTORISATION
SARL SEPE	51 AVENUE DU PIC DU MIDI	64800	IGON	4520A	RÉPARATION, TOLERIE, PEINTURE AUTOMOBILE, ACHAT ET VENTE DE VEHICULES NEUFS ET D'OCCASION, LOCATION, MÉCANIQUE, DÉPANNAGE ÉLECTRIQUE, VITRAGE, CLIMATISATION	BAC DE RETENTION POUR PEINTURE A L'EAU	NON	/	OUI	AUTORISATION
CHARCUTERIE HOURCQ	2 AVENUE DU PIC DU MIDI	64800	IGON	1013B	CHARCUTERIE	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
GARAGE BONNASSE-GAHOT	ROUTE DE NAY	64800	MIREPEIX	4520A	MÉCANIQUE AGRICOLE ET AUTOMOBILE, VENTE DE VOITURES D'OCCASION ET DE VOITURES NEUVES, TOLERIE, PEINTURE, MÉCANIQUE POUR LOURDS VEHICULES, VENTE DE PIÈCES DÉTACHÉES D'OCCASION	OUI (cuve stockage)	OUI	/	OUI	AUTORISATION
AUTO CLEAN	CHEMIN DE LA MONTJOIE	64800	NAY	4520A	SIÈGE DE DIRECTION UNIQUEMENT, SANS ACTIVITÉ COMMERCIALE.	OUI	OUI	Siège social	OUI	SANS OBJET
	14 RUE DES PYRENEES	64800	NAY	5610C	RESTAURATION RAPIDE	NON	NON	Activités peu importante	OUI	PRESCRIPTIONS
LA PIZZA	27 RUE DES PYRENEES	64800	NAY	5610C	FABRICATION ET VENTE DE PIZZAS	NON	NON	Activité peu importante	OUI	PRESCRIPTIONS
CAFE RESTAURANT DU MIDI	23 RUE DES PYRENEES	64800	NAY	5610A	RESTAURATION TRADITIONNELLE	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
	9 RUE SAINT VINCENT	64800	NAY	1013B	FABRICATION DE CHARCUTERIE ET DE CONSERVES	NON	OUI à équiper	/	OUI	PRESCRIPTIONS
BOUCHERIE CHARCUTERIE LATAPIE-BURON	12 RUE GAMBETTA	64800	NAY	4722Z	BOUCHERIE, CHARCUTERIE.	OUI (bac à graisses)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
SARL LE FROMENTIER	9 PLACE DE VERDUN	64800	NAY	1071C	BOULANGERIE, PATISSERIE,	OUI	OUI (rejet direct canal)	/	NON POUR L'INSTANT	PRESCRIPTIONS
BOULANGERIE	2 RUE ANDRE LAFOURCADE	64800	NAY	1071C	BOULANGERIE PÂTISSERIE	NON	NON	/	OUI	SANS OBJET

LE CHANZY	5 ALLEE CHANZY	64800	NAY	5610A	CAFE, BAR, BRASSERIE, SNACK PLATS ET BOISSONS A EMPORTER.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	AUTORISATION
	1 RUE DU MARECHAL JOFFRE	64800	NAY	5630Z	CAFÉ	NON	NON	Bar	OUI	PRESCRIPTIONS
SARL POUTS	HALLES DE NAY	64800	NAY	1013B	PRÉPARATION DE PLATS À EMPORTER EN CHARCUTERIE CONSERVEUR.	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
LE PIZZAIOL	13 RUE CLEMENCEAU	64800	NAY	1089Z	CAFE, RESTAURANT, FABRICATION DE PLATS CUISINES A EMPORTER.	NON	NON	Activité peu importante	OUI	PRESCRIPTIONS
LE SAINT GEORGES	4 PLACE DE LA FONTAINE	64800	NAY	5610A	RESTAURANT, VENTE SUR PLACE ET A EMPORTER.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
NAY AUTO SPORT	7 AVENUE JEAN SEIGNERES	64800	NAY	4511Z	COMMERCE DE VOITURES ET DE VÉHICULES AUTOMOBILES LÉGERS	OUI (cuve stockage)	OUI SPH	/	OUI	AUTORISATION
GARAGE PASCAL AUTO	8 TER CHEMIN DE LA MONTJOIE	64800	NAY	4520A	ENTRETIEN ET REPARATION DE VEHICULES AUTOMOBILES LEGERES.	OUI (cuve stockage)	OUI SPH	/	OUI	AUTORISATION
LA MIE DE PAIN	2 RUE DE LA POSTE	64800	NAY	5610A	RESTAURATION ET VENTE DE PAINS	OUI (BAG)	A raccorder	Non raccordé au réseau EU	NON POUR L'INSTANT	PRESCRIPTIONS
CAFE MODERNE	9 ALLEES CHANZY	64800	NAY	5630Z	CAFÉ, RESTAURANT.	NON	NON	Bar	OUI	PRESCRIPTIONS
BOUCHERIE CHARCUTERIE	10 RUE DES PYRENEES	64800	NAY	4722Z	BOUCHERIE, CHARCUTERIE, TRAITEUR..	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CAFE DES HALLES	7 RUE DU MARECHAL JOFFRE	64800	NAY	5610C	CAFE, BAR, BRASSERIE	NON	NON	Activité très faible	OUI	PRESCRIPTIONS
CHEZ LUDO	2 RUE NOTRE DAME	64800	NAY	5610C	FABRICATION ET VENTE DE PIZZAS SUR PLACE ET A EMPORTER	NON	NON	Activité peu importante, impact	OUI	PRESCRIPTIONS
FOYER RESTAURANT MUNICIPAL	6 RUE DES PYRENEES	64800	NAY		RESTAURANT MUNICIPAL	OUI (BAG)	NON	/	OUI	AUTORISATION
CHEZ BERNATOU	34 BIS RUE DES PYRENEES	64800	NAY	1071C	BOULANGERIE PÂTISSERIE	NON	NON	/	OUI	SANS OBJET
DISTRIZ PIZZA BIO	RUE MARECHAL FOCH	64800	NAY	5610C	FABRICATION ET VENTE DE PIZZA A EMPORTER ET A CONSOMMER SUR PLACE	NON	NON	/	OUI	SANS OBJET
LES DEUX PALMIERS	20 PLACE MARCADIEU	64800	NAY	5610A	ORGANISATION DE RÉCEPTION, MARIAGES, SÉMINAIRES, BUFFETS ET COCKTAILS. RESTAURANT,	NON	OUI	HUILE STOCKÉE EN BIDON	OUI	PRESCRIPTIONS
AUX DELICES NAYAIS	3 PLACE DE LA REPUBLIQUE	64800	NAY	1071C	PÂTISSERIE, BOULANGERIE, TRAITEUR	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
GARAGE BELLOCOQ	14 B RUE CAPDEBAT	64800	PARDIES PIETAT	4520A	ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES LÉGERS	OUI (cuve stockage)	OUI SPH	/	OUI	AUTORISATION
CHEZ ABEL	10 RUE CAPDEBAT	64800	PARDIES PIETAT	5510Z	RESTAURANT, HÔTEL, TRAITEUR, ORGANISATION DE REPAS ET COCKTAILS.	NON	OUI à équiper	/	OUI	PRESCRIPTIONS
BOULANGERIE LASTAPIS	5, rue Mal Joffre	64800	NAY		BOULANGERIE PÂTISSERIE	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
MAISONGROSSE Fabien	17 RUE DES PYRENEES	64800	ASSON	1071C	BOUCHERIE-CHARCUTERIE	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
LES COLCHIQUES	RUE DE L'EGALITE	64510	BORDES	8710A	MAISON DE RETRAITE ET DE CONVALESCENCE	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
EHPAD ST JOSEPH DE NAY	PLACE MARCADIEU	64800	NAY	8710A	MAISON DE RETRAITE ET DE CONVALESCENCE	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
EHPAD JEANNE ELISABETH ST ANDRE	49 bis AVENUE DU PIC DU MIDI	64800	IGON	8710A	MAISON DE RETRAITE ET DE CONVALESCENCE	OUI (Bac dégraisseur)	NON	uniquement de la plonge (pas	OUI	PRESCRIPTIONS
LE CLOS MONTREUIL	Chemin de Montreuil	64800	NAY	8710A	MAISON DE RETRAITE ET DE CONVALESCENCE	NON	NON	Pas de fabrication de repas	OUI	PRESCRIPTIONS
SODEXO	chemin Vignau	64510	BORDES		RESTAURANT D'ENTREPRISES	A faire	?	/	OUI	AUTORISATION + CONVENTION
TURBOMECA	AVENUE JOSEPH SZYDLOWSKI	64510	BORDES		INDUSTRIE AERONAUTIQUE	prétraitements spécifiques	NON	convention en cours	OUI	AUTORISATION + CONVENTION



## Annexe 7 : Synthèse des données d'exploitation des STEPs

### BILAN STEP ASSON 2016

DATE	Pluvio (mm)	VOLUME ENTREE m³/j	mg/L						Kg/J						RAPPORT		EH		
			DCO	DBO5	MES	PHOSPORE	AZOTE K	AMMONIUM	DCO	DBO5	MES	PHOSPORE	AZOTE K	AMMONIUM	DCO/DBO5		DCO	DBO5	MES
20/01/2016	0	289	182	66,00	94,00	2,63	23,40	14,30	52,60	19,10	27,20	0,86	6,76	4,13	BON	2,760	438	318	302
04/10/2016	0	119	935	430,00	387,00	10,00	96,20	72,00	111,00	51,20	46,10	1,16	11,50	8,57	BON	2,170	925	853	512

VOLUME SORTIE m³/j	mg/L						Kg/J						RENDEMENT EPURATOIRE					
	DCO	DBO5	MES	PHOSPORE	AZOTE K	AMMONIUM	DCO	DBO5	MES	PHOSPORE	AZOTE K	AMMONIUM	DCO	DBO5	MES	PHOSPORE	AZOTE K	AMMONIUM
282	56	2,4	4,7	1,78	3,40	1,00	15,80	0,68	1,33	0,50	0,96	0,28	69%	96%	95%	32%	85%	93%
110	51	5	9,2	4,65	20,90	17,40	5,64	0,55	1,02	0,51	2,30	1,91	95%	99%	98%	54%	78%	76%

### BILAN STEP BENEJACQ 2016

DATE	Pluvio (mm)	VOLUME ENTREE m³/j	mg/L						Kg/J						RAPPORT		EH		
			DCO	DBO5	MES	PHOSPORE	AZOTE K	AMMONIUM	DCO	DBO5	MES	PHOSPORE	AZOTE K	AMMONIUM	DCO/DBO5		DCO	DBO5	MES
01/02/2016	0,2	355	414	140,00	153,00	5,61	48,10	22,80	147,00	49,80	54,50	2,00	17,10	8,11	BON	2,952	1225	830	606
30/08/2016	0	338	520	260,00	206,00	6,33	55,50	39,40	176,00	88,10	69,80	2,15	18,80	13,40	BON	1,998	1467	1468	776

VOLUME SORTIE m³/j	mg/L						Kg/J						RENDEMENT EPURATOIRE					
	DCO	DBO5	MES	PHOSPORE	AZOTE K	AMMONIUM	DCO	DBO5	MES	PHOSPORE	AZOTE K	AMMONIUM	DCO	DBO5	MES	PHOSPORE	AZOTE K	AMMONIUM
368	46	4	34	3,39	4,10	1,90	17,00	1,47	12,50	1,25	1,51	0,70	89%	97%	78%	40%	91%	92%
344	38	5	23,5	3,70	4,98	4,00	13,50	1,77	8,50	1,32	1,75	0,86	93%	98%	89%	42%	91%	90%

## BILAN STEP BALIROS 2016

DATE	Pluvio (mm)	VOLUME ENTREE m <sup>3</sup> /j	mg/L						Kg/J						RAPPORT		EH		
			DCO	DBO5	MES	PHOSPORE	AZOTE K	AMMONIUM	DCO	DBO5	MES	PHOSPORE	AZOTE K	AMMONIUM	DCO/DBO5		DCO	DBO5	MES
01/02/2016	1	236	645	270,00	257,00	7,53	71,80	52,30	152,00	63,70	60,70	1,78	17,00	12,30	BON	2,386	1267	1062	674
31/08/2016	0	179	1140	330,00	450,00	12,30	104,00	73,70	204,00	59,20	80,70	2,21	18,70	13,20	Attention	3,446	1700	987	897
VOLUME SORTIE m <sup>3</sup> /j	mg/L						Kg/J						RENDEMENT EPURATOIRE						
	DCO	DBO5	MES	PHOSPORE	AZOTE K	AMMONIUM	DCO	DBO5	MES	PHOSPORE	AZOTE K	AMMONIUM	DCO	DBO5	MES	PHOSPORE	AZOTE K	AMMONIUM	
270	71	11	20	3,22	14,50	10,50	19,20	2,97	5,41	0,87	3,92	2,84	89%	96%	92%	57%	80%	80%	
184	54,5	7,65	11,2	4,10	9,90	2,20	13,00	1,88	2,92	0,89	2,45	0,41	95%	98%	98%	67%	90%	97%	







## Annexe 8 : Indicateurs de performance

### ➤ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale :

DESCRIPTION		NOTATION	VALEUR 2016
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b>		<b>15 pts</b>	<b>15 pts</b>
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...) et les points d'auto-surveillance du réseau.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux.	Oui → 5 pts Non → 0 pt	5 pts
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (calculée seulement si 15 points sont obtenus à la partie A)</b>		<b>30 pts</b>	<b>28 pts</b>
VP.252 <sup>3</sup>	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.253 <sup>2</sup>	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.	0 à 5 pts	90% → 4 pts
VP.254 <sup>2</sup>	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique).	Oui / Non	Oui
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose. <b>Les points du paramètre VP.255 sont acquis si le paramètre VP.252 est validé (→ Oui).</b>	0 à 15 pts	90% → 14 pts
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (calculée seulement si 40 points sont obtenus aux parties A+B)</b>		<b>75 pts</b>	<b>58 pts</b>
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie.	0 à 15 pts	80% → 13 pts
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	0 pt
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	5 pts
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...) pour chaque tronçon du réseau.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
<b>TOTAL</b>		<b>120 pts</b>	<b>101/120</b>

Modalités d'attribution des points pour le paramètre VP.253 :

50%≥VP.253 → 0 pt ; 60%≤VP.253<70% → 1 pt ; 70%≤VP.253<80% → 2 pts ; 80%≤VP.253<90% → 3 pts ; 90%≤VP.253<95% → 4 pts ; 95%≤VP.253 → 5 pts

Modalités d'attribution des points pour le paramètre VP.255 (les mêmes modalités sont appliquées pour le paramètre VP.256) :

50%>VP.255 → 0 pt ; 50%≤VP.255<60% → 10 pt ; 60%≤VP.255<70% → 11 pt ; 70%≤VP.255<80% → 12 pts ; 80%≤VP.255<90% → 13 pts ; 90%≤VP.255<95% → 14 pts ; 95%≤VP.255 → 15 pts

<sup>3</sup> Les 10 points du paramètre VP.252 sont acquis si les conditions suivantes sont remplies :

- **Existence d'un inventaire des réseaux** identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du Code de l'Environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, **pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux**, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP. 253)
- **La procédure de mise à jour** du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP. 254)

➤ **Indice de connaissance de rejet au milieu naturel:**

DESCRIPTION	NOTATION	VALEUR 2016
<b>PARTIE A : ELEMENTS COMMUNS A TOUS LES TYPES DE RESEAUX</b>	<b>100 pts</b>	<b>90 pts</b>
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...).	Oui → 20 pts Non → 0 pt	15 pts
Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.	Oui → 20 pts Non → 0 pt	15 pts
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.	Oui → 30 pts Non → 0 pt	30 pts
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
<b>LES PARTIES B ET C SONT COMPTABILISEES SEULEMENT SI, AU MOINS, 80 POINTS SONT OBTENUS POUR LA PARTIE A</b>		
<b>PARTIE B : POUR LES SECTEURS EQUIPES EN RESEAUX SEPARATIFS OU PARTIELLEMENT SEPARATIFS</b>	<b>10 pts</b>	<b>0 pt</b>
Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	0 pt
<b>PARTIE C : POUR LES SECTEURS EQUIPES EN RESEAUX UNITAIRES OU MIXTES</b>	<b>10 pts</b>	<b>5 pts</b>
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	5 pts
<b>TOTAL</b>	<b>120 pts</b>	<b>95/120</b>



Alain CAPERET, Président du SEAPaN

Depuis 2008 notre objectif a été de regrouper les syndicats d'eau et d'assainissement de notre territoire en une seule et même entité. Aujourd'hui ce travail considérable de fusion est pratiquement achevé. La dernière étape sera la prise de compétence par la Communauté de Communes du Pays de Nay conformément aux directives de la Loi « NOTRe » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) promulguée le 7 août 2015.

Le 1er janvier 2016 a vu le passage en régie directe de l'eau potable. Ce nouveau mode de gestion nous permet, comme pour l'assainissement collectif, d'avoir un service de proximité qui intervient au quotidien pour assurer la maintenance des réseaux. Certains d'entre vous ont relevé des anomalies lors de la facturation intermédiaire. Je vous demande de bien vouloir faire preuve de tolérance car nos agents travaillent sur une base de données communiquée par notre ancien délégataire de service public qui comporte certaines erreurs.

Notre objectif est de maintenir un fonctionnement et des outils de production modernes et performants. Aussi, ces dernières années, des aménagements essentiels ont déjà été entrepris : construction et réhabilitation des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration, Schémas Directeurs eau et assainissement, mise en place de systèmes de télégestion permettant de réagir au plus vite à la suite d'incidents, remplacement des branchements vétustes, etc...

Le SEAPaN continuera ces modernisations indispensables au bon fonctionnement du cycle de l'eau et de l'assainissement.

Présente pour vous au quotidien, la régie publique dispose d'une équipe de professionnels de l'eau qui saura poursuivre le travail entamé et atteindre ses objectifs.

A travers les actions déjà entreprises et celles à venir, soyez convaincus de la détermination du Comité Syndical et de l'ensemble des agents à œuvrer pour continuer à produire et à vous distribuer une eau de très bonne qualité, sans interruption.

Bien cordialement.

Régisseur en chef Alain CAPERET, Président du SEAPaN

### Simplifiez-vous la vie ! Optez pour le prélèvement à échéance ou la mensualisation

Depuis le 1er janvier 2016, la facturation est établie par le SEAPaN. Les moyens de paiement par prélèvement à échéance ou mensualisation vous permettent de simplifier le suivi de votre budget. Les usagers souhaitant mettre en place cette facilité de paiement peuvent retourner le mandat de prélèvement, à télécharger sur [www.seapan.fr](http://www.seapan.fr) ou à retirer auprès du secrétariat du SEAPaN : Lundi à Vendredi 8h30/12h00 et 13h30/17h00 ou [accueil.seapan@paysdenay.fr](mailto:accueil.seapan@paysdenay.fr) ou 05.59.61.11.82 (tapez 2 pour accéder aux services de l'eau).

### Ne jetez plus vos lingettes dans les égouts !

Le rejet de déchets solides dans le réseau d'assainissement collectif est INTERDIT. Les LINGETTES ou autres fournitures non biodégradables sont prosrites dans le réseau de collecte des eaux usées. Ces éléments obstruent et dégradent les réseaux, les pompes, les stations d'épuration. Ces déchets doivent être jetés dans les poubelles d'ordures ménagères. Des dizaines de milliers d'euros sont dépensés chaque année pour réparer les dommages commis par ces lingettes particulièrement.



### Bon à savoir

Le site internet [seapan.fr](http://seapan.fr) met à votre disposition les formulaires du syndicat ainsi qu'une simulation de facture (eau et assainissement).

[www.seapan.fr](http://www.seapan.fr)



Site internet du SEAPaN depuis juillet 2014

Les vidéos sur l'activité de votre syndicat :  
<https://www.youtube.com/user/SEAPaNddeNay>



Nouvelle station d'épuration d'Assat (15 000 EH ou Equivalent Habitant)

## Lettre d'information aux usagers

Année 2016

### Eau potable

- Étendue de la gestion informatique des réseaux d'eau
- Recherche de fuites et modernisation des réseaux
- Les gestes Eco-techniques mis en place par le SEAPaN
- Politique de réparation de fuites avant/après compteurs
- Les vols d'eau et raccordements illicites : **infraction pénale !!**

### Assainissement

- Suppression de la STEP de Bénéjacq
- Doublement de la STEP de Baudreix
- Les bons usages de l'eau chez l'utilisateur : **Les lingettes !!**

### Votre syndicat des eaux

- Passage en régie publique pour l'eau :
- tarifs inchangés

- Un service de proximité pour vos démarches

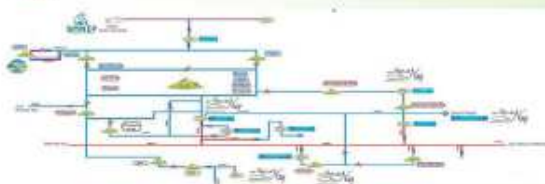


Nettoyage du réservoir d'eau potable de Coaraze (Bas Service)



## EAU : Étendue de la supervision

Le SEAPaN poursuit le développement de son outil de gestion à distance des mesures du débit et de la pression d'eau sur le réseau public et les niveaux dans les réservoirs. Être actif rapidement et au bon endroit en cas de fuites permet d'affiner les recherches sur le terrain et réparer en suivant les anomalies ainsi qu'informer les usagers.



Vue du réseau géré depuis l'ordinateur de contrôle au SEAPaN

## EAU : maîtrise des fuites (Episode 2)

Réduire les volumes de pertes d'eau sur le réseau représente un enjeu majeur qui s'inscrit dans la politique de développement durable du SEAPaN. La régulation de la pression en fonction des besoins, la pose de compteurs télégrésés à l'aval des communes sont en cours de déploiement sur l'autre partie de votre syndicat (rive gauche du Gave). La maîtrise des pertes en eau résulte aussi dans le renouvellement du réseau public. Même subventionnés en partie, ces travaux sont financés par les recettes provenant des factures d'eau. Chaque euro dépensé en investissement est important. Le réseau vieillit, les travaux ne cessent jamais, même s'ils sont réfléchis au plus près du besoin. Un investissement constant pour le renouvellement, ce sont des euros économisés sur les réparations d'urgence ou des pertes d'eau inutiles.

## Le SEAPaN confronté au vol d'eau

En plus des impayés ou de la difficulté de recouvrement des factures d'eau, certains usagers indisciplinés usent de stratagèmes pour prélever de l'eau du réseau public sans passer par le compteur dont ils ont la garde et qui fait foi de la consommation utilisée pour la facturation.

Le SEAPaN a procédé à une campagne de pose de « bagues anti-fraude » permettant de démonter le système de comptage et de robinets inviolables pour éviter la réouverture de branchements fermés.

Les raccordements ou prélèvements illicites sont assimilés à du vol et relèvent d'une infraction au Code pénal (art 311-1) qui prévoit une peine maximale de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

## Lagoin : 2 ans après

Le SEAPaN et l'Agence de l'Eau poursuivent le contrat de 5 ans pour reconquérir, entre autres, le bon état écologique du Lagoin.

**Programme :** Le programme a été lancé en 2014 afin de surveiller la qualité du Lagoin. Deux ans après le bilan est confirmé, le SEAPaN se doit de limiter l'impact des pollutions domestiques.

### Travaux engagés dès 2016 jusqu'en 2022 :

La suppression de la station d'épuration de Bénéjacq sur le Lagoin.

La connexion des effluents de Bénéjacq sur la STEP de Baudreix qui doublera sa capacité en 2017.

La collecte de ceux de Beuste Lagos Bordères sur la STEP d'Assat, déjà triplée en capacité en 2016.

Passerelle du SEAPaN à Baudreix, par laquelle les effluents passent de la rive droite à la rive gauche jusqu'à la station



## ASSAINISSEMENT : Extension de la Station d'épuration de Baudreix

Pour faire face à l'évolution de la population des communes de Baudreix, Bourdettes, Coarraze, Igon, Mirepeix et Nay, le SEAPaN doit réaliser l'extension de la station d'épuration de Baudreix en passant de 10 000 à 20 000 EH. (capacité actuelle x2).

Ce projet débutera fin 2016 pour une durée de 8 mois. L'extension de la station d'épuration s'intégrera parfaitement dans l'environnement du site Natura 2000 à côté de la véloroute.

L'ouvrage est lié également au transit des effluents de Bénéjacq sur Mirepeix (connecté à Baudreix) via un refoulement des eaux usées sur 4,6 km à travers la plaine, la voie D938 et la voie ferrée.

## ASSAINISSEMENT : Extension de la Station d'épuration d'Assat

La nouvelle station d'épuration d'Assat de 15 000 EH a été inaugurée en présence des élus locaux, des partenaires et des services de l'Etat et de l'Agence de l'eau. Cette usine peut désormais traiter les effluents actuels rejetés sur l'agglomération de Bordes (Assat Clément Ader, Bordes, Boeil-Bezing, Angais, et dès 2019 ceux de Beuste, Lagos et Bordères et un peu plus tard le bourg d'Assat). Un ouvrage moderne et performant économiseur d'énergie, parfaitement intégré aux portes du Pays de Nay dans la zone Aéroplis (Turboméca).



## EAU : Tarifs inchangés

En France, l'intégralité des coûts du service de l'eau est financée par la facture d'eau que paie chaque client du service. Pour une famille utilisant 120 m<sup>3</sup> d'eau assainie par an (120 000 litres), le prix moyen en France donné par l'INSEE était de 3,34 € en 2011, de 3,40 € en 2012 et de 3,85 € en 2013. Il s'élève en 2013 à 3,89 € sur le bassin Adour-Garonne (moyenne des 19 villes principales du bassin).

Source : <http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/grands-dossiers/le-prix-de-l'eau-potable.html>

En tant que ressource universelle provenant de la Terre, l'eau n'a pas de prix, c'est le service de l'eau qui a un coût : la traiter pour la rendre potable, la distribuer, collecter les eaux usées, les dépolluer... Pouvoir disposer 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 d'eau potable au robinet et bénéficier d'un assainissement de ses eaux usées nécessitent des investissements, une expertise technologique et la mobilisation de professionnels expérimentés pour répondre à la réglementation et aux besoins des usagers. Ces deux parties du service de l'eau, la distribution d'eau et l'assainissement des eaux usées, sont d'ailleurs détaillées sur votre facture d'eau.

Photos, conception à réalisation : Services du SEAPaN  
Responsable de la publication : Alain CAPERET, Président  
PAE Municipal Maison de l'eau et de l'assainissement 64800 BENEJACQ  
Tel DE 59 61 11 82 - Fax 05 59 61 48 48 - accueil.seapan@paysdenay.fr



Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay  
 Maison de l'Eau et de l'Assainissement  
 PAE Monplaisir  
 64800 BENEJACQ  
 Tel : 05.59.61.11.82 - Fax : 05.59.61.48.48  
 Mail : accueil.seapan@paysdenay.fr

Service Client :  
 Lundi au Vendredi de 8h30 - 12h00 et  
 de 13h30 - 17h00  
 Service Astreinte : 05.59.61.11.82 (Tapez 2)  
 le soir après 17h00 - Week-end et jours Fériés.

**Message :**

Sur cette facture réelle de l'année 2016, vous sont mentionnés l'abonnement annuel de l'eau et de l'assainissement collectif le cas échéant ainsi que votre consommation annuelle relevée ou estimée.

Référence à N° du contrat :  
 rappeler Occupant :

Adresse du  
 lieu desservi

Destinataire de la facture

**Facture manuelle n° 2016-EA-00-27086 du 31/12/2016  
 Eau et Assainissement**

**Voici la présentation simplifiée de votre facture** Détail au verso

Votre consommation d'eau		Détail au verso
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00366 €		<b>120 m<sup>3</sup></b>
		<b>Montants</b>
Abonnement		132,02
Consommation		439,54
<b>Total de la facture</b>		<b>571,56</b>

**Historique de consommation**



**Montant total à payer avant le 30/01/2017 571,56 €**

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débitier, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

M BASSI GUY  
 32 RUE DE LABAT  
 64800 ASSON



DATE et LIEU SIGNATURE

**TIP SEPA**

Référence Unique de Mandat : TIPBEPA064019001000000000002708616  
 ICS : FRSEEAU678207  
 Référence : 4 AA 16 00000000027086 L 105 95 Montant : 571,68 €  
 Créancier : SEAPAN Eau

CENTRE D ENCAISSEMENT  
 DES FINANCES PUBLIQUES  
 TSA 50808  
 35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

57156

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
5118030451001		015 mm			100			220	120
<b>Consommation totale</b>									<b>120</b>

**Consommation facturée (m3)** 120

Détail de votre facture	Tarif	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau</b>				<b>211,60</b>	<b>11,64</b>	<b>223,24</b>
Abonnement Eau	2016	1	36,50000	73,00	4,02 (5,50%)	77,02
Redevance EAU	2016	120 m3	1,05000	126,00	6,93 (5,50%)	132,93
Redevance Préservation ressources	2016	120 m3	0,10500	12,60	0,69 (5,50%)	13,29
<b>Collecte des eaux usées</b>				<b>251,60</b>	<b>25,16</b>	<b>276,76</b>
Abonnement Assainissement	2016	1	25,00000	50,00	5,00 (10,00%)	55,00
Redevance Assainissement	2016	120 m3	1,68000	201,60	20,16 (10,00%)	221,76
<b>Organismes publics</b>				<b>66,60</b>	<b>4,96</b>	<b>71,56</b>
Redevance Pollution	2016	120 m3	0,31500	37,80	2,08 (5,50%)	39,88
Redevance Modernisation des Réseaux	2016	120 m3	0,24000	28,80	2,88 (10,00%)	31,68
<b>Total de votre facture</b>				<b>529,80</b>	<b>41,76</b>	<b>571,56</b>
<b>Montant total à payer</b>				<b>529,80</b>	<b>41,76</b>	<b>571,56</b>

### Commentaires

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales par Mr C. APERET, Président du SEAPaN.

#### MODES DE PAIEMENT

- **En Paiement automatique à Échéance ou Mensuel** (pour régler les factures suivantes) remplir le formulaire correspondant disponible au bureau du SEAPaN ou le télécharger sur le site internet [www.seapn.fr](http://www.seapn.fr).
- **Par Internet** : connectez-vous sur le site [www.seapn.fr](http://www.seapn.fr) ou [www.tfp.budget.gouv.fr](http://www.tfp.budget.gouv.fr) en renseignant les références suivantes :  
Identifiant Collectivité : 010369  
Référence : voir au recto de la facture (ex : 2016-EA-00-xxxx)
- **Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP)** : daté et signé le TIP dans le cadre prévu à cet effet. Ne modifiez jamais le montant du TIP. Si la mention « JOIGNEZ UN RIB » figure dans la partie supérieure gauche du TIP, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un RIB, RIB, RICE ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agraffer et sans aucun autre document. Envoyer votre règlement au moyen de l'enveloppe jointe, affranchie au tarif lettre, en priant garde de bien faire apparaître l'adresse du centre d'encaissement dans la fenêtre.
- **Par chèque bancaire ou postal** : envoyer votre paiement au centre d'encaissement des Finances Publiques à l'adresse de l'enveloppe retour ci-jointe, affranchie au tarif en vigueur. Votre règlement doit être libellé à l'ordre du Trésor Public. Ne modifiez jamais le montant du TIP. Joindre obligatoirement le volet TIP non signé à votre chèque, sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agraffer. Ne joignez aucun autre document à votre règlement.
- **Par Virement** : sur le compte de la Trésorerie de Nay : BDF NAY FR57 3000 1006 2206 4900 0000 056910 : BDFEPRPPCCT. Précisez dans la zone « Objet/Libellé » : «SEAPaN» puis le n° de la facture indiquée au recto.
- **En Numéraire** (dans la limite de 300€) : se présenter au guichet de la Trésorerie de Nay, 8 bis Cours Pasteur, BP 41, 64800 NAY, muni de votre facture. Horaires d'ouverture au public : Lundi, mardi et jeudi : de 9h à 12h et de 13h à 15h 30.

#### RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS

- Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur votre facture ou une réclamation à formuler, adressez-vous au SEAPaN dont les coordonnées et horaires d'ouverture figure au recto.
- En cas de difficultés de paiement de cette facture, vous devez vous adresser dans les meilleurs délais à la Trésorerie de Nay, 8 bis Cours Pasteur BP 41, 64800 NAY. Horaires d'ouverture au public : Lundi, mardi et jeudi : de 9h à 12h et de 13h à 15h 30.

#### VOIES DE RECOURS

Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant le